Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989)

Article 29 :

« Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

1) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités,
2) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies,
3) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne,
4) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone. »

Article 31 :

« Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

TABLE DES MATIERES

I. LE TERRITOIRE ET SON OFFRE EDUCATIVE 5

A. Présentation et analyse du territoire 5
1. Un environnement naturel exceptionnel entre Lac et Montagnes 5
2. Un dynamisme touristique qui marque l'économie locale 5
   a) Une ville-centre d'agglomération 5
   b) Une économie de ville marquée par l'attractivité du lac 6
3. Une démographie dynamique 6
   a) Un solde migratoire élevé 6
   b) Un nombre de naissances qui progresse depuis une dizaine d'années 7
   c) Une forte hausse du nombre de résidences principales 7
   d) Des perspectives d'évolution ambitieuses selon les documents d'urbanisme 8
   e) Une évolution de la population scolaire à l'image du dynamisme démographique 8
4. Des quartiers d'habitat social et des populations en difficultés 9
5. Une école publique par quartier 10

B. L'offre éducative actuelle 11
1. Une importante offre d'animations et d'activités culturelles et sportives 11
   a) L'offre culturelle 11
      1. La pratique artistique et culturelle 11
      2. Le spectacle vivant 11
      3. Les concerts et festivals 11
      4. Les musées et expositions 12
      5. Le livre, la lecture et la connaissance 12
   b) L'offre sportive 13
      1. L'offre de découverte 13
      2. La pratique en club 13
      3. Les événements sportifs 14
   c) L'offre de loisirs 14
2. L'offre communale en temps scolaire : 15
   a) Le sport 16
   b) La culture 16
   c) Le parcours citoyen 16
   d) Le respect de l'environnement 17

II. LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 18

A. La concertation et le Pilotage du PEDT 18
1. La conduite d'une réflexion partagée 18
   a) Première phase : concertation et décisions sur la réforme des rythmes scolaires 18
   b) Deuxième phase : Actualisation du PEDT 19
2. Le pilotage du PEDT 20
   a) Constitution du comité de pilotage 20
   b) Vers un renforcement de la communauté éducative 21

B. L'ORGANISATION 21
1. Les besoins éducatifs identifiés 22
   a) L'accès de tous à l'offre « de droit commun » du territoire : 22
   b) La cohérence éducative entre les différents temps collectifs de l'enfant : 22
   c) Les enfants en difficulté : 23
   d) Le handicap et les cas particuliers : 23
2. Les objectifs éducatifs poursuivis 24
   a) Favoriser l'épanouissement personnel et social de l'enfant 24

1. Consolider une offre éducative de qualité qui favorise l'épanouissement personnel et social de l'enfant. ... 24
2. Garantir l'accès de tous les enfants à cette offre éducative. ... 25
b) Améliorer la cohérence des actions de la communauté éducative ... 25
1. Permettre aux parents de prendre toute leur place et d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions. ... 25
2. Organiser et vérifier la cohérence des différents temps de l'enfant ... 26
c) Favoriser la réussite éducative de tous ... 27
1. Prévenir les difficultés des enfants et les soutenir par des dispositifs adaptés ... 27
(a) Prévenir les difficultés en favorisant chez l'enfant l'estime de soi et la confiance dans ses capacités ... 27
(b) Mener des actions collectives de sensibilisation à la santé de l'enfant ... 27
(c) Rendre plus lisible l'offre de dispositifs de « soutien » des élèves en dehors de la classe ... 27
(d) Réserver un accompagnement individuel aux enfants les plus en difficulté afin de prévenir le décrochage ... 27
2. Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques à l'école (temps scolaire et périscolaire) ... 28
3. Assurer la qualité du premier accueil à l'école et la transitions entre les cycles. ... 28
3. La conception de la journée de l'enfant ... 29
a) Accueil périscolaire échelonné de 7H30 à 8H30 pour une entrée « en douceur » dans les apprentissages scolaires ... 29
b) Temps de classe du matin de 8h30 à 12h00 – Les apprentissages scolaires nécessitant le plus de concentration ... 29
c) Pause méridienne de 12h00 à 13H30 – Restauration & récréation animée ... 29
d) Temps de classe de l'après-midi de 13h30 à 16h00 – Les apprentissages plus ludiques ... 29
e) Accueil périscolaire avec départ échelonné de 16H00 à 18H30 – Détente, projets et espace leçons 30
f) Accueil périscolaire du mercredi – Mise en place du Plan Mercredi - de 07H30 à 18H30 ... 30
g) « Moyens humains ... 31

C. La démarche d'évaluation ... 33

ANNEXES ... 35

A. Plan d'actions ... 35

B. Grille tarifaire des accueils de loisirs ... 38

C. Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier ... 39

D. Délibérations du conseil municipal ... 40

I. Le Territoire et son offre Educative

A. Presentation et analyse du territoire

1. Un environnement naturel exceptionnel entre Lac et Montagnes

Située au bord du lac Léman et au pied des Alpes (massif du Chablais), sur une superficie de 1620 hectares, Thonon-les-Bains est située sur un territoire occupé au moins depuis l'époque gallo-romaine sur un site exceptionnel.

Le territoire communal constitue un ensemble de terrasses sur lesquelles s'est installée une urbanisation mesurée. Il est bordé à l'Est par la Dranse et son débouché dans le lac (classé réserve naturelle pour son intérêt faunistique) et à l'Ouest par le Pamphiot. Il dispose :

- de 8 km de côtes en front de lac, sur lesquels sont aménagés la Plage Municipale et le Port de Rives,
- et de 45 hectares de forêts à proximité immédiate des zones d'habitation.

La proximité du territoire suisse en fait actuellement une forte zone d'attraction pour des populations nouvelles attirées par un territoire protégé des excès de l'urbanisation.

2. Un dynamisme touristique qui marque l'economie locale

Thonon-les-Bains connaît une longue tradition touristique, hydrominérale et climatique puisque les arrêtés de classement remontent au 18 septembre 1918. Ainsi, cette notoriété de lieu touristique majeur, acquise et entretenue depuis plusieurs décennies, grâce à l'organisation d'évènements de renom, renforcée par sa fréquentation, sa gamme diversifiée d'équipements à haute valeur touristique, sa diversification en terme d'attractions et de services consacrent un statut de station reconnue au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes et au-delà.

Aujourd'hui, Thonon-les-Bains continue de se développer autour des activités nautiques, et affiche fièrement son appartenance au réseau « France Station Nautique ». Le 4 décembre 2010, Thonon-les-Bains a été la première à obtenir le niveau d'excellence « 4 étoiles », se plaçant ainsi comme référence en matière de destination nautique parmi les 34 stations classées en France, Dom Tom et Océan Indien.

La structure économique du territoire de Thonon-les-Bains, deuxième agglomération de la Haute-Savoie, est très directement conditionnée par l'attractivité touristique des bords du lac Léman, ainsi que par celle liée à la présence proche de la montagne.

a) Une ville-centre d'agglomeration

La ville de Thonon-les-Bains est la ville-centre d'une agglomération comportant des petites villes situées sur le lac ou établies sur les flancs montagneux : ce territoire fait preuve d'une forte attractivité aussi bien pour les touristes que pour les demandeurs d'emploi eu égard au dynamisme international de Genève.

C'est une sous-préfecture active située au cœur d'un territoire dont les activités sont diversifiées, tournées surtout vers l'accueil touristique, et dotée de tous les services habituels d'une ville « moyenne ».

Ce territoire présente naturellement des atouts, valorisés par un cadre de vie privilégié grâce à des équipements d'accueil de premier ordre en matière d'hôtellerie et par l'organisation d'animations et d'évènements de portée nationale, voire internationale, contribuant ainsi à séduire les adeptes du « bien vivre » et à attirer les partisans du « bien séjourner ». Des interactions existent à l'échelle du territoire du Chablais grâce à un réseau de communes de montagne dont la notoriété draine une clientèle internationale, plus particulièrement en période hivernale et dont la présence diffuse jusqu'au lac, des retombées économiques indéniables.

b) UNE ECONOMIE DE VILLE MARQUEE PAR L'ATTRACTIVITE DU LAC

Intégrée dans le département qui connaît la plus forte croissance démographique française, soit une augmentation de 1.5%/an, notamment grâce à un solde migratoire deux fois plus important que celui de la région et 8 fois supérieur à la moyenne nationale, Thonon-les-Bains développe surtout des activités tertiaires (commerces, transports, services divers) qui représentent plus de 40% des emplois.

Le commerce indépendant fait l'objet d'une politique de soutien par l'intermédiaire du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.), démarche conventionnée en mai 2007, de façon à impulser une nouvelle dynamique en faveur de l'activité commerciale du centre-ville et de tisser un lien partenarial fort entre la Commune et les acteurs économiques locaux.

Par son statut de sous-préfecture, Thonon-les-Bains est un centre administratif qui renforce également l'importance de l'emploi tertiaire dans l'économie locale.

68% des créations d'entreprises dépendaient du secteur « commerces-transports et services divers » en 2010, étant entendu que ce secteur dénombrait un nombre d'établissements, au 1er janvier 2010, de 1609 unités, soit 69,4% du total.

Le secteur de la construction a fortement progressé (6,1% en 1999) pour atteindre 8% en 2008, consacrant ainsi le boom de la construction dans les dernières années (1 258 logements en cours de construction dénombrés lors du recensement complémentaire de 2005), ce qui a permis d'étendre le marché des logements permanents et touristiques.

Le poids de l'agriculture est très réduit.

D'autres activités directement liées à l'image touristique et à l'attractivité de la commune sont prises en compte pour satisfaire les touristes ou pour sensibiliser les futurs retraités qui constituent une force vive de notre population : l'économie des personnes âgées, la plaisance et les activités lacustres, les structures sportives assises sur un réseau associatif très dense, ...

3. UNE DEMOGRAPHIE DYNAMIQUE

Capitale du Chablais, sous-Préfecture de la Haute Savoie, elle est une ville vivante de près de 36110 habitants (au 1er janvier 2018). La Ville de Thonon-les-Bains regroupe à elle seule près de 5% de la population de Haute Savoie.

a) UN SOLDE MIGRATOIRE ELEVE

Le territoire est très attractif et la croissance de la population est soutenue depuis 1999 (+19,7 %) essentiellement grâce à un solde migratoire élevé (taux d'évolution annuel moyen de +1,1 %, soit environ +7130 habitants entre 1999 et 2018).

Variation annuelle de la population due au solde migratoire entre 2010 et 2015

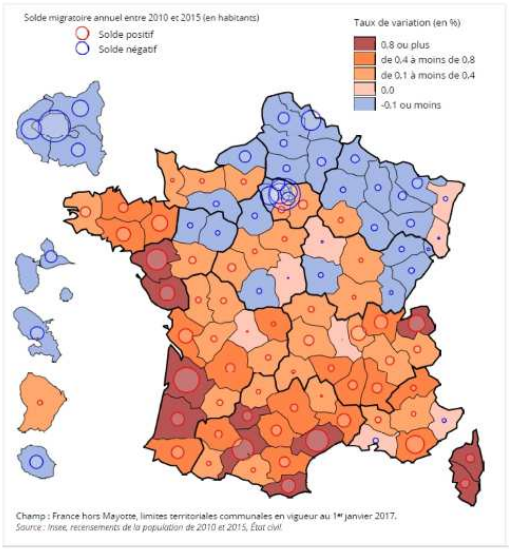

Insee

Rythme de croissance démographique annuel moyen entre 2006 et 2012 (en%/an)

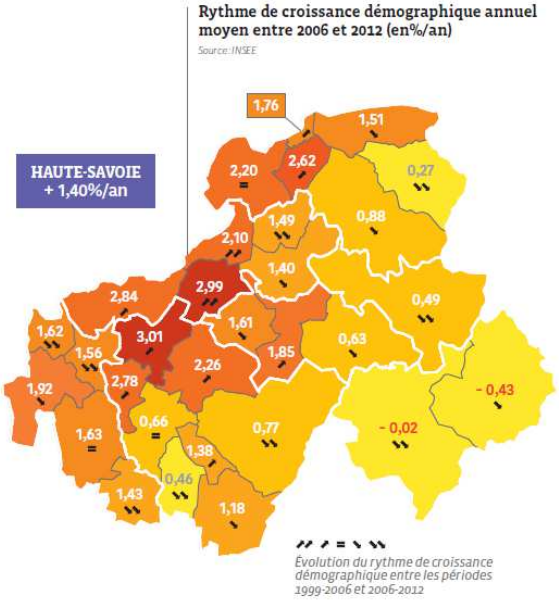

Avec une croissance démographique annuelle moyenne de 1,76% par an (entre 2006 et 2012), Thonon-les-Bains est une des collectivités de Haute-Savoie qui croit le plus rapidement, au-delà même du rythme de croissance du département de la Haute-Savoie, lui-même classé parmi les départements au solde migratoire les plus élevés de France.

Principaux constats Haute-Savoie 2010-2015

FORTES DYNAMIQUES DE CROISSANCE

- **Dynamisme démographique** (+ de 10 000 habitants/an, +1,4% /an de 2006 à 2012), correspondant au scénario S1 le plus fort de la précédente étude des besoins 2010-2015) : toujours une très forte attractivité résidentielle, en particulier dans les territoires frontaliers et environnants,
- **Dynamisme économique** : dans un contexte national dégradé, bonne tenue de l'emploi haut-savoyard.
- Très forte **augmentation de l'emploi frontalier** (76 000 frontaliers en 2015, +69 % depuis 2006).
- **Dynamisme de la production de logements** (+8 900 logements / an de 2010 à 2014 dont 7 580 estimés / an à vocation de résidence principale) au-delà du scénario S1 le plus élevé (7 200 logements/ an) de l'étude 2010-2015.

b) UN NOMBRE DE NAISSANCES QUI PROGRESSE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNEES

+25,1 % entre 2001 et 2010, soit un taux d'évolution annuel moyen de +2,5 % sur la période 2001-2010). 484 naissances en 2010 (contre 387 en 2001). Ce rythme est beaucoup plus élevé que celui observé au niveau du département de la Haute-Savoie (+1,2 %) et de la région Auvergne Rhône-Alpes (+0,9 %). À titre de comparaison, le taux d'évolution annuel moyen des naissances en France métropolitaine s'élève à +0,5 % sur la période 2001-2010.

c) UNE FORTE HAUSSE DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES

Entre 1999 et 2013, on note une hausse du nombre de résidences principales de +30% (soit + 3900 logements, taux d'évolution annuel moyen de +2,1 % sur la période). Des études de 2015 annoncent le chiffre de 2,05 personnes par ménage en moyenne (chiffre en diminution depuis 1982). Pour rappel, la population de la ville a augmenté de +19,7 % entre 1999 et 2018, soit un taux d'évolution annuel moyen sur cette période de +1,1 %. Et la ville s'attend à recevoir près de 2600 habitants supplémentaires d'ici 2021.

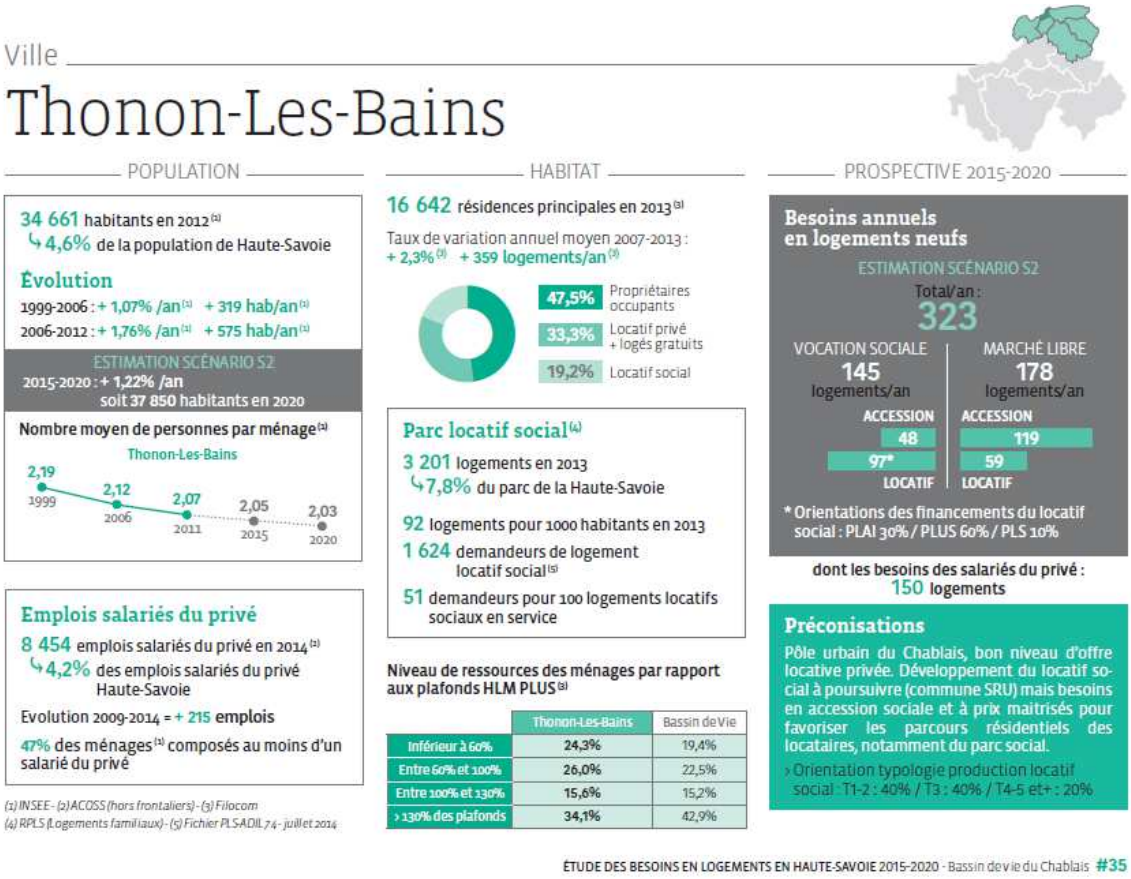

d) DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION AMBITIEUSES SELON LES DOCUMENTS D'URBANISME

+ 13 000 h en 2030 selon le SCOT du Chablais et le PLU de la commune.

e) UNE EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE A L'IMAGE DU DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE

Sur les 8 dernières années, les écoles publiques ont enregistré l'arrivée de 340 élèves supplémentaires, soit en moyenne 40 élèves de plus chaque année, cette période étant marquée par une stabilité puis une légère baisse entre 2015 et 2018, puis de nouveau une augmentation de 60 élèves à la rentrée 2018. Dans le même temps, 4 groupes scolaires (Morillon, Jules Ferry, Grangette et Châtelard) ont fait l'objet de travaux d'agrandissement, rendant possible l'accueil de 410 élèves supplémentaires par la création de 16 salles de classes supplémentaires.

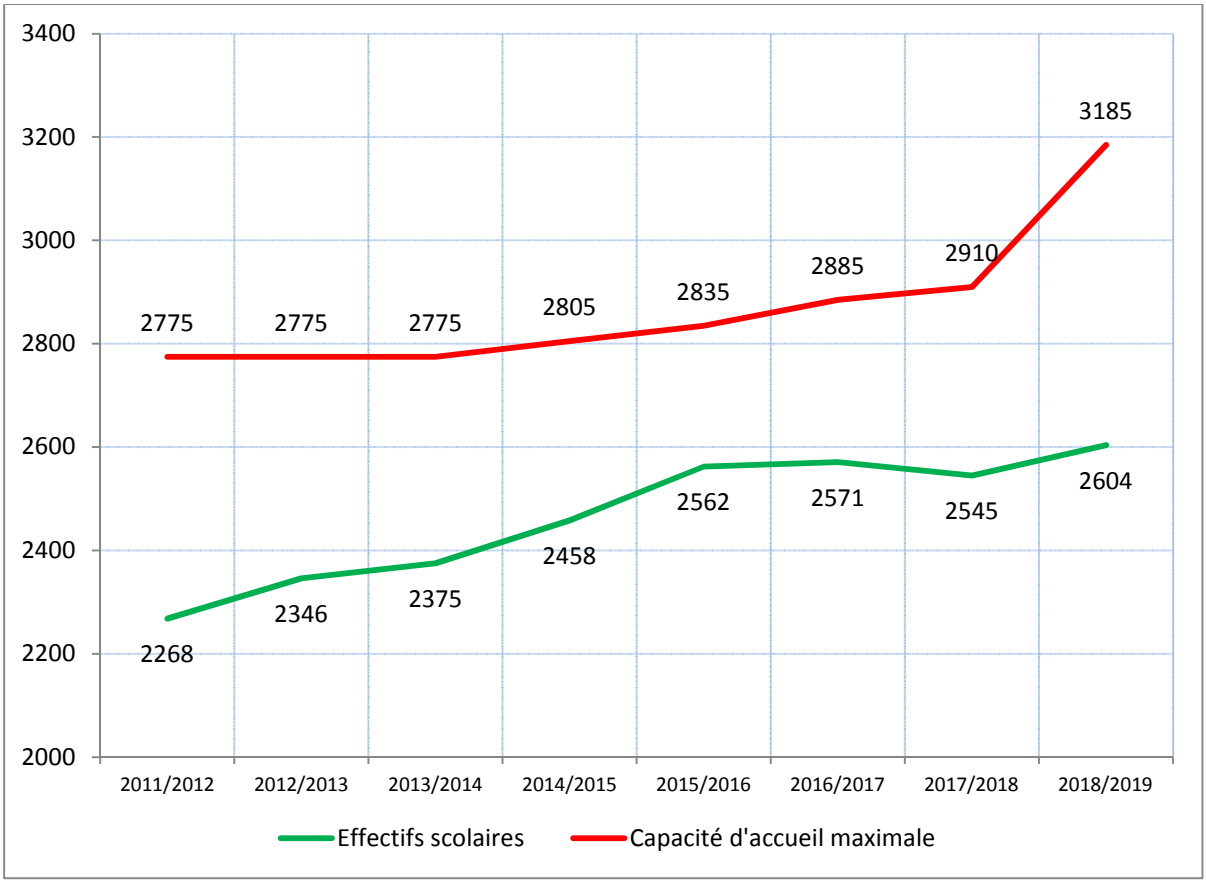

Evolution des effectifs scolarisés et de la capacité maximale d'accueil depuis 2011

4. DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL ET DES POPULATIONS EN DIFFICULTES

Le bassin de vie Thononais bénéficie d'un environnement économique favorable qui l'a longtemps mis à l'abri des soubresauts et des tensions que d'autres territoires connaissent depuis longtemps. Ainsi, la ville connaît une certaine prospérité, un développement de son activité économique et commerciale, un taux de chômage pendant longtemps réduit à une composante structurelle.

Néanmoins, sous l'effet conjugué d'un développement démographique progressif qui lui confère de plus en plus les caractéristiques d'une aire urbaine, et d'évolutions sociologiques comparables à l'ensemble de la société, Thonon-les-Bains est également marquée par une coupure entre un centre-ville prospère et des quartiers d'habitat social connaissant des difficultés et dysfonctionnements sociaux plus ou moins importants.

Avec 5 quartiers concentrant la quasi-totalité des 20% d'habitat social de la commune au sud de la voie ferrée, le territoire de Thonon-les-Bains reste marquée par la difficulté économique, sociale et culturelle d'une partie de sa population. En 2015, seul le quartier de Collonges-Sainte-Hélène a été retenu par l'Etat comme quartier prioritaire dans le cadre du Contrat de Ville. Les autres quartiers précédemment inscrits dans la géographie prioritaire sont quant à eux classés en quartiers de veille active.

Ainsi, depuis de nombreuses années, la commune a développé une attention particulière au déséquilibre entre les quartiers d'habitat social et le reste de son territoire :

- par le soutien à un Centre Social Inter Quartiers, qui constitue un outil privilégié de contact avec les familles et les habitants à travers ses 5 espaces de quartiers (Vongy, Châtelard, Morillon, Collonges, Versoie),

- par le soutien des politiques d'amélioration du cadre de vie (notamment à Collonges, avec Léman Habitat),
- par l'engagement formalisé des partenaires du territoire dans le Contrat de Ville 2015-2020. Les actions inscrites dans ce contrat concernent la Cohésion sociale, le Renouvellement urbain et le cadre de vie ainsi que l'emploi et le développement économique. Le contrat de ville est porté par Thonon Agglomération depuis le 1er janvier 2017.
- par le soutien au Programme de Réussite Éducative mis en place en 2008 sur l'ensemble des écoles et établissements publics d'enseignement du territoire communal,

5. UNE ECOLE PUBLIQUE PAR QUARTIER

Répartition géographique des écoles et effectifs (2 604 élèves) pour l'année scolaire 2018/2019 :

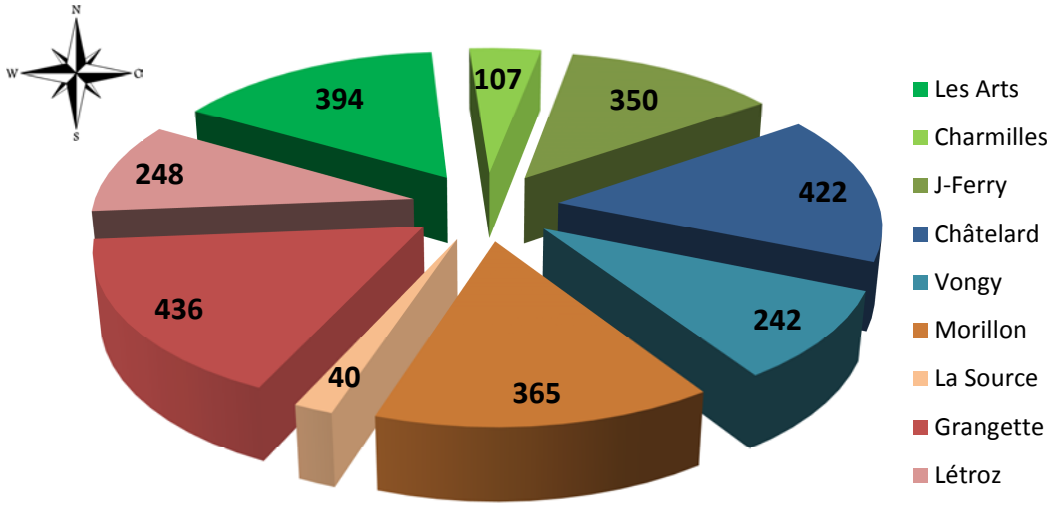

B. L'OFFRE EDUCATIVE ACTUELLE

1. UNE IMPORTANTE OFFRE D'ANIMATIONS ET D'ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

La diversité et la fécondité du tissu associatif thononais constitue une richesse du territoire et multiplie les opportunités de découverte pour les enfants de la commune. Reflet de cette vitalité, un guide est édité annuellement répertoriant plus de 150 disciplines (loisirs, arts, sports, etc…), accessibles dès le plus jeune âge.

a) L'OFFRE CULTURELLE

1. LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- L'offre de découverte à destination des jeunes : les tickets culture. Ils proposent aux enfants âgés de 3 à 15 ans, des activités culturelles gratuites, à pratiquer durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne : ateliers en lien avec la programmation des structures culturelles (Musées, la Chapelle-espace d'art contemporain, Maison des Arts du Léman, etc.) et ateliers d'initiation à diverses pratiques culturelles (théâtre, arts plastiques, chant, etc.).
- Enseignement musical : L'Ecole de Musique et de Danse du Léman (EMDT) propose une formation musicale tout au long de l'année adaptée à chacun, de l'éveil au perfectionnement. Elle est un pôle ressource pour la pratique amateur et la connaissance musicale à tous les âges. Ses parcours de formation et de pratiques musicales recouvrent des esthétiques diversifiées. Un partenariat privilégié est réalisé avec l'Harmonie Chablaisienne de Thonon et du Léman ainsi qu'avec l'Association Arabesque pour le département danse.
- Autres formes musicales : musiques actuelles, l'espace socio-culturel de la Grangette propose de nombreuses possibilités ponctuellement ou à l'année.
- L'Office Municipal de la Culture et des Arts soutient par ailleurs de nombreuses associations culturelles qui proposent un large éventail de possibilités : dessin, sculpture, peinture (Société des Arts de Thonon et du Chablais), connaissance des écrits anciens (Académie Chablaisienne), danse, théâtre amateur, chant choral, folklore traditionnel, philatélie …

2. LE SPECTACLE VIVANT

La programmation de la Maison des Arts du Léman, scène Régionale Rhône-Alpes, permet aux adultes et aux enfants (à travers une programmation spécifique « familles et jeune public »), y compris en partenariat avec les écoles, de bénéficier d'un large panel de spectacles de danse, de théâtre et de musiques qui rayonne au-delà du territoire communal.

3. LES CONCERTS ET FESTIVALS

De nombreux spectacles et concerts sont organisés tout au long de l'année à Thonon-les-Bains. La programmation annuelle de la Maison des Arts du Léman est composée pour la saison septembre / juin de 48 spectacles environ chaque année, soit entre 70 et 80 représentations au total.

Thonon-Évènements est l'association qui est en charge de l'animation. Elle organise de nombreux évènements : Noël en Fête, Nocturnes du vendredi, Fiesta des P'tits Loups, Fondus du Macadam, Fête

de la Musique, Matagasse... 60 adhérents, 100 bénévoles et une équipe de professionnels qui participent au succès de ces rendez-vous culturels et festifs.

Ces structures participent entre autres à l'organisation de nombreux évènements majeurs :

- Le Montjoux Festival est organisé depuis plus de 15 ans à Thonon-les-Bains, sur les bords du Léman, dans le magnifique cadre du Domaine de Montjoux. Le Montjoux Festival a accueilli entre autres : Benabar, Noir Désir, Mika, Touré Kunda, Johnny Clegg, Sinclair, Jimmy Cliff, IAM, Soprano... devant plus de 10 000 spectateurs chaque année.
- Le festival des Fondus du Macadam est un rendez-vous culturel important de la saison estivale. Il mêle les genres, revisite les formes dramatiques populaires et se joue des lieux publics ou privés. Il permet chaque année à quarante-cinq compagnies de théâtre, danse, cirque, groupes de musique de se produire devant près de 45 000 spectateurs au cœur de la ville. La plupart des spectacles sont gratuits.
- La Matagasse est un immense défilé de Carnaval qui se produit tous les deux ans. Près de trente groupes à pieds, en chars et en musique parcourent la ville au rythme des fanfares. Tous les deux ans, sa Majesté invite donc les fous, travestis et autres joyeux drilles de Thonon-les-Bains et de ses environs, à gonfler les rangs du défilé : environ 30 000 spectateurs.

4. LES MUSEES ET EXPOSITIONS

Deux musées à Thonon-les-Bains proposent des expositions permanentes et temporaires sur des thématiques marquantes, liées à l'histoire ou à des personnages de Thonon-les-Bains.

- Le Musée du Chablais propose 2 expositions permanentes et une exposition temporaire :
  - La batellerie lémanique, chronique d'une navigation disparue,
  - La frontière, histoire de contrebande,
  - Exposition temporaire : actuellement sur les estampes lémaniques (XVIIIe et XIXe s.)
- L'Écomusée de la Pêche et du Lac, situé dans des "guérites" traditionnelles de pêcheurs, présente le métier des pêcheurs anciens et actuels, leurs outils et leurs techniques. Les poissons en aquarium et les oiseaux naturalisés permettent d'évoquer la faune et l'écosystème lémaniques.
- Le Château de Ripaille se visite librement de février à octobre. On y découvre différentes salles thématiques et la projection d'un film présentant les époques traversées par le château, du XVème siècle à nos jours. Des guides professionnels proposent également des visites guidées du château, du prieuré et d'une partie des jardins de Ripaille.
- La Galerie de l'Étrave, est un lieu d'exposition (300 m²) spécifiquement aménagé accueillant chaque année des expositions en lien avec la création photographique. Ce lieu culturel d'exposition se trouve au sein du Théâtre Maurice Novarina.
- La chapelle de la Visitation-espace d'art contemporain du pôle culturel de la Visitation est dédiée à la diffusion et la sensibilisation de l'art contemporain depuis 2008. Elle accueille toute l'année des artistes de renom, sous l'égide d'un commissaire d'exposition reconnu.
- Une animation « L'eau, une ressource à préserver » est proposée aux publics scolaires en partenariat avec le service Environnement dans le cadre de la sensibilisation à la réduction des déchets et au développement durable.

Les publics individuels et scolaires y trouvent de nombreuses ressources pour comprendre et apprécier les œuvres, dialoguer avec des spécialistes ou rencontrer les artistes.

5. LE LIVRE, LA LECTURE ET LA CONNAISSANCE

La médiathèque municipale située au sein du Pôle Culturel de la Visitation s'adresse à tous les publics et propose un vaste ensemble de services, un grand choix de collections physiques et numériques ainsi qu'un programme d'actions culturelles tout au long de l'année. Des prestations sont spécialement conçues pour les enseignants :

- Des mallettes thématiques composées d'une sélection de documents jeunesse à emprunter et à utiliser en classe en toute autonomie. Ces mallettes sont créées en lien avec les accueils de classes thématiques et les grands domaines de compétences.

-Des expositions collectives sont proposées chaque année. Elles sont conçues à partir des thèmes des temps forts du programme d'action culturelle.

- Des accueils de classes élaborés à partir d'un large choix de thématiques sont programmés chaque semaine. Ou bien encore, des accueils en autonomie pour venir simplement avec une classe pour choisir et emprunter des documents.

- Des dépôts de livres peuvent être réalisés à la demande et mis à disposition pendant une longue période.

Tous les enseignants exerçant à Thonon-les-Bains bénéficient d'un abonnement gratuit qui leur permet d'accéder à toutes ces prestations et d'emprunter un bon nombre de documents.

Les jeunes thononais de 0 à 17 ans bénéficient eux aussi d'un abonnement gratuit.

b) L'OFFRE SPORTIVE

1. L'OFFRE DE DECOUVERTE

- L'école municipale des sports : elle propose un parcours éducatif et de découverte tous les mercredis après-midi de 15h à 17h, sur les différents sites sportifs de la Ville, suivant un planning prédéfini. Pour un maximum de 100 € par an, elle est ouverte à tous les enfants scolarisés du CE1 au CM2. Elle leur offre une pratique régulière et variée d'activités sportives, encadrées par des professionnels, dans l'objectif d'offrir une formation sportive complète aux enfants avant leur entrée au collège.

  De septembre à juin, les enfants peuvent pratiquer du football, du rugby, du tennis, du handball, du ski de fond, de l'escrime, du football américain, du judo et du basket.

- Les tickets sports : ils proposent aux enfants âgés de 5 à 15 ans des activités sportives gratuites, à pratiquer durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, et d'automne : entre autres : athlétisme, basket-ball, escalade, escrime, football américain, handball, judo, natation, rugby, tir et voile pour l'année 2018.

2. LA PRATIQUE EN CLUB

La vitalité des associations locales est aussi forte que le panel des activités possibles est varié :

- Grâce à la proximité du Léman et de la Dranse et grâce aux installations nautiques mises en place (Base des Clerges, Plage Municipale, Port de Plaisance), tous les sports aquatiques sont pratiqués : canoé, aviron, plongée, voile, rafting, canyoning, ski nautique, paddle, baignade de loisirs et sportive, ... La commune est d'ailleurs classée au niveau national et international, à ce titre, Station Nautique 4 étoiles et Pavillon Bleu pour la qualité et la richesse de ses installations,
- Grâce à la proximité des montagnes du Chablais et ses stations d'hiver et d'été, tous les sports d'hiver et de plein air en montagne ou moyenne-montagne sont également pratiqués : ski nordique et ski alpin, randonnée, alpinisme, escalade, VTT, cyclisme et cyclotourisme, …

- Grâce à la diversité de ses installations sportives (la Maison des sports avec ses salles spécialisées et ses 2 gymnases, les gymnases de Champagne, Rousseau, Versoie et Genevray, Stade Jean Moynat, Boulodrome de Vongy, Centre nautique, terrains de tennis et de squash, 2 terrains synthétiques, terrains en herbe, stabilisés, skate park, pumptrack, murs d'escalade, tous les sports collectifs et individuels sont également représentés, pour des pratiques amateurs ou pour du sport de compétition (arts martiaux, haltérophilie, tennis de table, tir à l'arc, danse, boxe, escrime, football américain, rugby, football, handball, volleyball, basket, …)
- Grâce à ses sportifs, ses clubs et associations, Thonon-les-Bains rayonne bien au-delà du Chablais à travers notamment son club de football américain : les Black Panthers, champion d'Europe 2017.

3. LES EVENEMENTS SPORTIFS

Thonon-les-Bains est une Station Nautique qui propose un nombre important d'évènements sportifs liés aux activités nautiques :

- Le Léman Thonon Triathlon : Triathlon se déroulant chaque année en juin,
- Le Défi International en aviron de mer « Ruban Bleu » : défi remis en jeu chaque année à l'occasion de la fête du nautisme,
- Championnat du monde d'aviron de mer organisé à Thonon les Bains en 2017.
- Rives-Ripaille : 3 épreuves de nage en eau-vive, se déroulant chaque année en juillet,
- Concours international de Pêche à la traîne chaque année en avril,

L'évènementiel sportif est aussi présent dans d'autres types de disciplines :

- La Cyclo des Grandes Alpes : évènement cycliste, de Thonon-les-Bains à Menton ou de Menton à Thonon-les-Bains ayant lieu chaque année en juin,
- Les 10km de Thonon-les-Bains, manifestation reconnue dans le Chablais, remplacée aujourd'hui par la course des rives qui se déroule en novembre.
- Challenge de France de sabre organisé à la Maison des sports en juin 2018.

c) L'OFFRE DE LOISIRS

En plus des associations sportives et culturelles, le centre socio-culturel de La Grangette propose de nombreuses activités de loisirs (environ 40) à des tarifs abordables durant toute l'année scolaire.

Enfin, la commune organise les accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires.

Le périscolaire se déroule matin, midi et soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire et directement sur les écoles.

Les accueils extrascolaires sont proposés les mercredis scolaires, et pendant les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été. Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis sur 3 sites (actuellement les écoles de Vongy, du Morillon et de Létroz).

Les bornes horaires des accueils collectifs de mineurs sont 07h30 - 18h30[1]. Les accueils sont organisés par marché public de prestation de service. Depuis septembre 2018, c'est la Fédération Léo Lagrange qui organise ces accueils pour le compte de la Ville.

Le taux d'encadrement en accueil extrascolaire est de :
- un animateur pour 8 enfants pour les - de 6 ans,
- un animateur pour 12 enfants pour les 6 ans et plus.

Le taux d'encadrement en accueil périscolaire est de :
- un animateur pour 14 enfants pour les - de 6 ans,
- un animateur pour 18 enfants pour les 6 ans et plus.

Les activités permettent à l'enfant, quel que soit le cadre dans lequel elles sont organisées, de s'éveiller à des pratiques de loisirs, culturelles ou sportives, collectivement ou individuellement. Seront le plus possible préservés les rythmes naturels de l'enfant tout au long de la journée afin d'alterner de manière adaptée les temps de calme, voire de repos, et les temps d'activités individuelles et/ou collectives.

L'accueil de loisirs est un moment de vie au sein duquel les équipes d'animateurs mettent en place des projets d'animation collective pour les enfants en privilégiant la vie de groupe et la participation. L'enfant doit y trouver du plaisir et de la sérénité. Le jeu est utilisé comme support de découverte de l'environnement, de nouveaux milieux de nouvelles relations, de nouvelles techniques …

Les objectifs pédagogiques principaux sont :

- Rechercher l'épanouissement individuel de l'enfant,
- Apprendre à vivre avec l'autre,
- Apprendre à respecter le cadre de vie et ses règles,
- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant,
- Sensibiliser l'enfant à la découverte de son environnement et du patrimoine local, ainsi qu'aux différentes formes d'expression,
- Respecter les besoins chrono-biologiques de l'enfant,
- Faciliter l'implication des familles.

2. L'OFFRE COMMUNALE EN TEMPS SCOLAIRE :

L'apprentissage des savoirs et la réussite scolaire constituent les missions centrales de l'école.

Pour la soutenir et l'appuyer dans cette mission, la commune, dans le cadre de ses compétences obligatoires contribue à lui fournir des moyens matériels et pédagogiques de qualité. Au-delà, les acteurs du temps libre (la commune, les associations) peuvent en partenariat avec l'école proposer des actions complémentaires en appui des projets d'écoles et contribuer à cette mission de réussite scolaire pour tous.

La Commune de Thonon-les-Bains a toujours maintenu son soutien aux écoles et à l'action des enseignants et en a fait une priorité municipale pour donner à tous les enfants les meilleures conditions de travail et contribuer ainsi à leur réussite scolaire.

L'engagement de la Commune est aujourd'hui entré dans les habitudes. Les mutations de société et leurs conséquences sur l'évolution des besoins et des comportements des enfants et des jeunes comme de leurs familles, sont venues bouleverser les repères traditionnels d'un acte d'enseigner qui s'est ainsi diversifié et complexifié. Ainsi nombre d'enseignants déclarent être amenés à traiter des problématiques qui dépassent les missions traditionnelles pour lesquelles ils sont préparés et pour lesquelles ils sont en demande d'accompagnement.

[1] Voir grille de tarifs en annexe.

Dans un souci d'accompagnement de l'école dans sa mission de réussite scolaire pour tous, la Commune de Thonon-les-Bains a engagé une démarche volontariste qui a multiplié les offres en direction des équipes enseignantes. Leur qualité est unanimement reconnue et a créé un véritable partenariat entre écoles, équipes éducatives et culturelles de la Commune.

Aujourd'hui, l'ensemble de l'offre d'activités sportives et culturelles est intégralement intégrée aux projets des écoles (Parcours Culturels Thononais, animations pédagogiques des bibliothécaires de la médiathèque de Thonon-les-Bains, intervention des éducateurs sportifs pour les activités de type escalade, canoé, kayak, voile, course d'orientation, vélo, natation….).

L'intervention municipale sur le temps scolaire représente en moyenne une demi-journée par semaine et par classe.

a) LE SPORT

- 3 éducateurs sportifs, habilités à encadrer les activités sportives dans différents domaines, notamment : ski de fond (organisation de journées au Foyer des Moises), canoé, vtt, escalade, natation… Ils participent également à l'encadrement des activités « permis vélo »,
- le site, les installations et le personnel de la Plage Municipale pour l'apprentissage de la natation scolaire (mai, juin et septembre),
- accès aux différentes installations sportives municipales : gymnases, salles spécialisées, …

b) LA CULTURE

- les animations de la médiathèque : avec son service jeunesse, la médiathèque accueille régulièrement les enfants des écoles afin de leur faire profiter d'animations pédagogiques adaptées et étudiées avec les enseignants. Des mallettes pédagogiques sont, de plus, à disposition afin de développer des activités en fonction des attentes des enseignants,
- les parcours culturels thononais (P.C.T.) : il s'agit chaque année de proposer aux écoles des parcours éducatifs culturels permettant aux enfants, pendant le temps scolaire, de bénéficier d'une ouverture culturelle de grande qualité. Chaque année, 24 classes représentant environ 590 enfants suivent l'un des 10 parcours proposés,
- les animations de la Chapelle de la Visitation – Espace d'Art Contemporain : grâce à ses actions de médiation adaptées aux enfants, l'acculturation au phénomène de l'art contemporain est désormais un succès reconnu de notre territoire. Dans un domaine réputé difficile d'accès, les enfants constituent désormais d'excellents ambassadeurs vis-à-vis de leurs familles,
- les expositions du Musée du Chablais et de l'Écomusée de la Pêche et du Lac : là également, une médiation adaptée et ludique permet souvent aux enfants d'aborder des lieux et des thématiques qu'ils n'abordent qu'avec l'école. L'appropriation de ces lieux est travaillée depuis le plus jeune âge à Thonon-les-Bains et constitue un excellent atout pour l'avenir.

Au-delà de ces moyens directs, la commune met également au service des écoles, à travers les moyens qui sont donnés aussi bien pour financer les classes de découverte, les voyages scolaires que les déplacements ponctuels, une offre territoriale particulièrement abondante dans la région Auvergne Rhône-Alpes et en Suisse.

c) LE PARCOURS CITOYEN

Chaque élève suit sur l'ensemble de sa scolarité un parcours citoyen composé de thématiques multiples, dispensées sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et ayant pour objectif de conduire pas à pas l'enfant vers une conduite et un comportement de bon citoyen :

- Sur le temps scolaire
  - Le permis piéton pour les CE2
  - Le permis vélo pour les CM1
  - L'initiation aux premiers secours en CM2
  - Des visites en Mairie afin d'échanger sur les symboles et les fonctionnements de la République
- Sur le temps périscolaire
  - Le permis de sensibilisation aux usages d'Internet pour le Cycle 3
  - Le permis d'utilisation des Transports en commun pour le Cycle 3

Ce parcours est non exhaustif est pourra être complété notamment pour ce qui concerne le Cycle 2.

d) LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le respect de l'environnement, la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, la sensibilisation au tri, l'utilisation des mobilités douces, sont autant d'objectifs poursuivis par le Projet Educatif Territorial.

- A l'école :
  - Réduction du gaspillage alimentaire et tri des déchets au restaurant scolaire
  - Mise en place d'un compost pédagogique sur chaque école permettant de valoriser les déchets produits lors des temps de repas
  - Visite des serres municipales
  - Ateliers Jardinage en lien avec le service Espaces Verts
  - Permis Piéton, Vélo, Transport en commun proposés sur les temps scolaires et périscolaires incitant l'enfant à développer la mobilité douce dans sa vie quotidienne

- Autour de l'école :
  - Mise en place d'aménagements facilitant la mobilité douce
    - Aménagement de pistes et bandes cyclables
    - Sécurisation des chemins piétonniers jugés dangereux par les usagers
    - Sécurisation des parvis d'écoles
    - Maintien des espaces de parking existant sans augmentation de ces surfaces
    - Promotion du PEDIBUS auprès des familles et mise à disposition à titre gracieux du matériel nécessaire à sa mise en place
    - Mise en place d'une carte scolaire ne nécessitant pas la traversée de voies ferrées et sécurisant au mieux les parcours des enfants

- Pour les professionnels de la communauté éducative
  - Dématérialisation progressive de l'information et de la communication vis-à-vis des usagers
    - Utilisation de l'application KIDIZZ (partagée par les services municipaux, d'animation, de restauration et les Associations de Parents d'élèves
    - Création d'un Espace Citoyens Premium permettant aux familles de gérer leurs inscriptions (scolaires, restauration scolaires, animation) en ligne
    - Mise en ligne sur le site de la Ville de la totalité de l'information aux usagers (flyers, comptes rendus de réunions, échéanciers, etc…)
    - Communication par mail avec les familles qui le souhaitent
  - Adhésion aux valeurs de respect de l'environnement
  - Etc…

II. Le Projet Educatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial de la commune de Thonon-les-Bains les bains ne concerne que les établissements primaires publics de la Commune de Thonon-les-Bains soit environ 2600 élèves (1000 en maternelle et 1600 en élémentaire).

Ces élèves sont répartis dans les 10 écoles primaires de la Commune, qui abritent 9 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires. 5 écoles sont situées en zone prioritaire (relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville : CUCS de 2008 à 2014, puis contrat de Ville depuis 2015, périmètre du Centre Social Inter quartiers).

Le projet présenté intègre en outre le Programme de Réussite Éducative à destination des élèves de 2 à 16 ans et de 16 à 18 ans sur les 14 établissements scolaires primaires et secondaires publics, porté par le CCAS de la Commune de Thonon-les-Bains à partir de 2007.

Il est également à noter que la Ville de Thonon-les-Bains délègue :

- La gestion de ses accueils périscolaires et extrascolaires à la fédération Léo LAGRANGE
- La gestion de son centre social inter quartiers à l'IFAC

Ces deux délégations tout comme le présent projet éducatif de territoire sont signés pour la période septembre 2018 – août 2021.

A. La concertation et le Pilotage du PEDT

1. La conduite d'une reflexion partagee

C'est avec l'appui de cette richesse du vivier associatif et de l'offre publique locale que le Projet Éducatif Territorial de la commune se construit, et conduit à proposer un projet éducatif qui non seulement profite de l'offre sur le territoire de Thonon-les-Bains, mais qui se propose également de transformer la manière de mener l'action éducative.

La recherche d'une meilleure cohérence entre les différents membres de la communauté éducative et la perspective de l'élaboration du projet a conduit les autorités municipales à consulter les différentes parties prenantes, puis à mettre en place un comité de pilotage du PEDT (délibération jointe en annexe).

a) Premiere phase : concertation et decisions sur la reforme des rythmes scolaires

La première phase de concertation et de décisions a pris place en 2013 et 2014 dans la perspective d'une mise en œuvre de la réforme en septembre 2014.

Cette concertation avait donné lieu à la définition d'une semaine de classe intégrant le **mercredi matin** : 89% des réponses au questionnaire envoyé aux parents d'élèves y étaient favorables, plutôt qu'au samedi matin.

En juin 2017, l'Etat a laissé la possibilité aux communes de faire de nouvelles propositions d'organisation de la semaine de l'enfant, en intégrant de nouveau, la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours d'école. La commune de Thonon-les-Bains a fait le choix de concerter une nouvelle fois l'ensemble de la communauté éducative dans la réflexion sur un possible nouveau

format. Cette concertation s'est déroulée en Novembre et Décembre 2017 et a montré un fort plébiscite de l'ensemble des partenaires pour un retour à la semaine de 4 jours d'école.

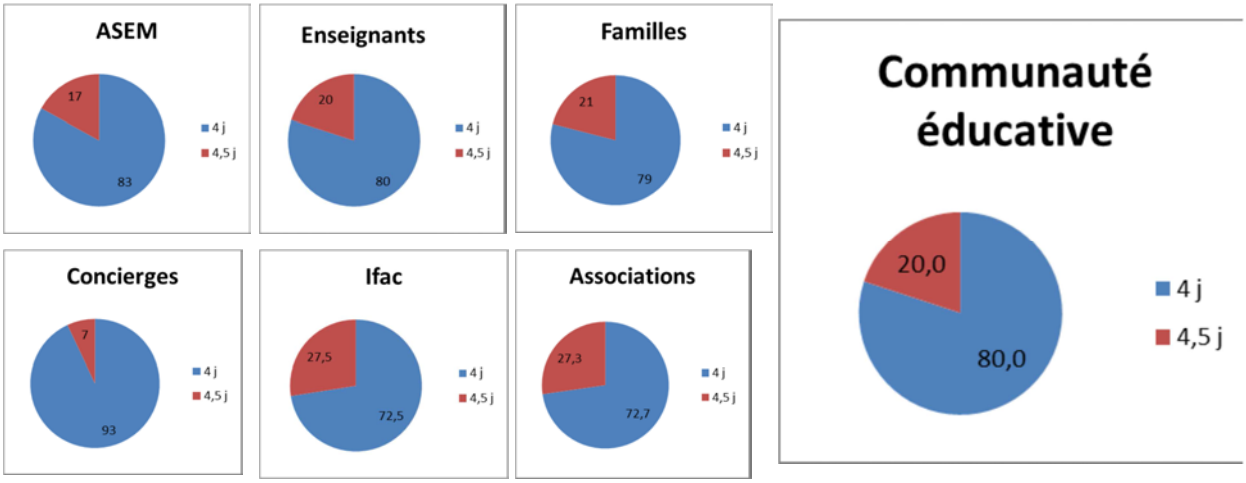

Résultats des consultations par partenaire de la Communauté éducative (en %)

Des conseils d'écoles exceptionnels se sont donc réunis début Décembre 2017 pour se positionner sur le format à adopter, mais également voter des horaires. Les résultats étaient les suivants :

TOTAL			
Vote	OUI	NON	Abstention
semaine de 4 jours	83,26%	10,70%	6,05%
journée de 8h30 – 12h puis 13h30 – 16h00	64,58%	28,13%	7,29%
journée de 8h45 – 12h puis 13h30 – 16h15	46,91%	39,69%	13,40%

Résultats des votes des conseils d'écoles exceptionnels

Les conseils d'écoles s'étant donc largement positionnés en faveur d'un retour à la semaine des 4 jours d'école, le conseil municipal s'est réuni le mercredi 13 décembre et a voté pour la rentrée scolaire 2018/2019, le format suivant, répondant ainsi aux demandes de la communauté éducative :

08h30 – 12h00 ; 13h30 – 16h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire.

Le DASEN, avec l'avis favorable de la CDEN, a accordé cette dérogation pour la période 2018-2021.

b) DEUXIEME PHASE : ACTUALISATION DU PEDT

C'est donc en toute logique que les groupes de travail du PEDT se sont à nouveau réunis en Janvier et Mai 2018 afin de réfléchir à l'actualisation du PEDT existant, et aux objectifs à fixer pour la période 2018-2021.

Partant de l'observation faite ci-dessus (parties I et II) au sujet de la richesse du tissu associatif et de la diversité des activités disponibles sur le territoire, la réflexion a de nouveau été orientée sur la manière de mieux faire bénéficier le milieu scolaire de cette offre sans en menacer la prospérité.

La réflexion a également été portée sur les modalités à mettre en œuvre pour que ce nouveau format soit le mieux adapté aux rythmes chrono-biologiques de l'enfant, et que le contenu des temps d'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires viennent compléter de façon optimale les fonctionnements envisagés sur le temps scolaire.

Ainsi, des sujets tels que l'accompagnement à la scolarité après la classe, l'organisation du temps méridien et des accueils de loisirs du mercredi, ou encore la conservation du savoir-faire des TAP (consolidé sur la période 2014-2018) via un report des activités à projet sur le périscolaire du soir ont été mis à l'ordre du jour des groupes de travail précités.

2. LE PILOTAGE DU PEDT

a) CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE

C'est lors de sa réunion du 19 novembre 2014 que le Conseil municipal a constitué le **comité de pilotage du PEDT** et en a défini sa composition comme suit :

« *Le PEDT prévoit la constitution d'un Comité de Pilotage, instance et lieu de débats et d'élaboration partagée des orientations éducatives de la Ville, chargé d'en assurer le suivi et d'évaluer d'une manière plus globale la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ce comité de pilotage se réunira à l'initiative de la commune 3 fois par an.*

Sa composition est proposée comme suit :

- *Le Maire ou son représentant,*
- *Les élus chargés de l'éducation, des sports et de la culture,*
- *2 représentants (titulaires ou suppléants) du conseil municipal désignés en son sein,*
- *2 représentants (titulaires ou suppléants) des parents d'élèves élus désignés en leur sein,*
- *2 représentants (titulaires ou suppléants) des directeurs des écoles de Thonon-les-Bains désignés en leur sein,*
- *1 représentant de l'Inspection de l'Education Nationale (IEN),*
- *1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)*
- *1 représentant du gestionnaire de l'accueil périscolaire*
- *1 représentant du gestionnaire du centre social inter quartiers*

Les services municipaux concernés pourront être associés en tant que de besoin. »

Aujourd'hui, le PEDT est composé de 5 groupes de travail :

- « Activités »,
- « Réussite éducative de tous »,
- « Relations institution éducative – familles »,
- « Santé, Hygiène, Alimentation »,
- « Évaluation »,

Cette instance est à la fois celle qui organise la concertation et la réflexion en vue de l'élaboration du PEDT, et celle qui en assurera le suivi une fois mis en place.

Ces groupes de travail se réunissent 3 fois par an et l'ensemble des membres de la Communauté éducative sont à chaque fois invités à y participer. Pour permettre et faciliter la présence de tous les partenaires, et notamment les parents d'élèves, de nombreuses évolutions ont été décidées par le COPIL :

- Placement des réunions sur des temps où les enfants sont en classe, mais permettant à la fois la dépose et la récupération des enfants à l'école, favorisant la disponibilité des parents,
- Tout en maintenant des horaires de rencontre qui correspondent avec les horaires de travail des partenaires professionnels,

- Tenue des réunions soit au service Education, soit dans les écoles permettant cette mise en place,
- Ouverture des groupes de travail à l'ensemble des parents d'élèves (seuls les parents délégués étaient invités initialement),
- Utilisation d'un diaporama comme support des discussions, facilitant l'intégration des non-initiés dans les échanges,
- Simplification des comptes rendus (sous la forme de relevés de décisions), facilitant la lecture et donc la compréhension des fonctionnements pour les non-initiés.

b) VERS UN RENFORCEMENT DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Les travaux du comité de pilotage du PEDT et surtout ceux entrepris par les groupes de travail ont très rapidement démontré à tous les participants l'intérêt d'un travail commun.

L'idée d'instituer une véritable « COMMUNAUTE EDUCATIVE » s'est très vite imposée comme une évidence : chaque adulte, chaque institution, chaque intervenant auprès des enfants tout au long de sa journée, doit intervenir auprès de lui avec le maximum de cohérence par rapport aux autres. Les membres de cette communauté éducative sont :

- Les familles,
- L'Education nationale,
- Le prestataire d'animation, la Fédération Léo LAGRANGE,
- Le gestionnaire du centre social inter quartiers, l'IFAC,
- Le prestataire de restauration, SODEXO,
- Les services municipaux (Direction générale, Education, Sports, Culture, Informatique, Services techniques, Cohésion sociale, PRE, Police municipale, etc…),
- Le Maire, les élus municipaux rattachés à ces services, et les conseillers municipaux,
- Et tous les partenaires pouvant amener une plus-value aux réflexions et thématiques abordées (professionnels de santé, représentants d'associations, etc).

Cette exigence en entraine par elle-même beaucoup d'autres :

- VALEURS COMMUNES : les professionnels (enseignants, animateurs, ATSEM, …) doivent communiquer de manière claire aux enfants sur les valeurs qu'ils appliquent et leur demandent d'appliquer, et ils doivent en informer les parents et les y associer le plus possible pour un maximum de réussite,
- COHERENCE : les interventions des uns et des autres, si elles se font sur des champs forcément très différents (vie quotidienne pour les parents, temps libres et de loisirs pour les animateurs, temps d'apprentissages scolaires pour les enseignants, …), doivent néanmoins tendre, pour un maximum de réussite, à la plus grande cohérence éducative possible,
- COMMUNICATION : ces adultes, institutions, intervenants doivent donc se connaître, se parler, se concerter, se transmettre des informations, se respecter mutuellement pour travailler ensemble au bien de l'enfant.

Ce sont ces objectifs, propres à la communauté éducative, que le PEDT de la commune de Thonon-les-Bains veut promouvoir à côté des objectifs pédagogiques du territoire.

B. L'ORGANISATION

1. LES BESOINS EDUCATIFS IDENTIFIES

Compte tenu des forces et des faiblesses du territoire mentionnées en première partie du présent document, il en ressort les éléments suivants en matière éducative :

a) L'ACCES DE TOUS A L'OFFRE « DE DROIT COMMUN » DU TERRITOIRE :

Comme cela a été décrit plus haut, l'offre d'activités publiques ou associatives en matière culturelle, sportive et de loisirs est particulièrement importante et diversifiée sur notre territoire. Néanmoins, certains habitants restent éloignés culturellement, économiquement et socialement de ces pratiques.

Or, l'école est le moyen de toucher tous les enfants, très tôt dans leur parcours éducatif et sans distinction sociale : il apparait donc particulièrement important :

- de garantir à tous une offre de qualité dans le cadre de parcours éducatifs cohérents,
- et de faire en sorte que les moyens financiers ne soient pas un obstacle à l'accès à cette offre.

On estime également que garantir cet accès à tous les enfants est un bon moyen de lutter contre l'écart culturel qui existe parfois entre leur famille et les prestations « de droit commun » du territoire : loisirs, offres culturelles et sportives, animation, commerces, espaces publics. À titre d'exemple, on peut citer l'impact du travail de médiation fait par la « Chapelle de la Visitation – Espace d'art contemporain » sur les enfants ayant participé avec leur classe à une visite d'exposition suivie d'un atelier : il n'est pas rare de voir certains enfants revenir visiter l'exposition avec leurs parents, parents qui découvrent alors pour la première fois cet espace d'exposition, pourtant ouvert à tous et gratuit.

Ce travail est donc à poursuivre et à accentuer.

b) LA COHERENCE EDUCATIVE ENTRE LES DIFFERENTS TEMPS COLLECTIFS DE L'ENFANT :

La réforme des rythmes scolaires et les discussions qui se sont nouées autour d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire dans les écoles publiques de Thonon-les-Bains ont mis en lumière certaines fragilités du dispositif préexistant :

- Malgré des progrès notables, un dialogue encore insuffisant entre les différents acteurs de la communauté éducative concernant aussi bien le contenu des activités des uns et des autres que sur les enfants eux-mêmes,
    - Notamment des lacunes dans le suivi des enfants nécessitant un accompagnement particulier. A ce titre, le groupe de travail Réussite éducative pour tous de l'année scolaire 2016/2017 a proposé la mise en place d'une Charte d'accueil de l'Enfant nécessitant un suivi particulier, qui est opérante depuis la rentrée 2017.
- Des activités périscolaires dont la cohérence éducative et la complémentarité avec les projets d'école et les activités en temps scolaire restent à parfaire, malgré de nets progrès,
- Une juxtaposition de règlements ne tenant pas compte les uns des autres et peu cohérents : règlements d'école, règlement des accueils périscolaires, règlement du temps de restauration, Passeport Enfant utilisé seulement en périscolaire mais qui pourrait éventuellement être repris sur les temps scolaires et extrascolaires,
- Une absence d'unité dans l'accueil des familles et enfants inscrits pour la première fois à Thonon-les-Bains : certaines écoles ont un livret d'accueil, d'autres non,
- Une juxtaposition de dispositifs de « soutien » des élèves sans cohérence entre eux : études dirigées ou surveillées, espaces « devoirs », activités pédagogiques complémentaires, aides aux devoirs du Centre Social, interventions du PRE … Peu de lisibilité entre les différents dispositifs, certains gratuits d'autres payants, avec des objectifs non partagés,

- A ce titre, le groupe de travail Réussite éducative pour tous a travaillé sur l'année 2017/2018 à la mise en place d'un accompagnement scolaire complémentaire, qui verra le jour en septembre 2018 et sera composé des APC (portés par l'EN), de CLAS (portés par le CCAS), des Espaces leçons (portés par le périscolaire) et éventuellement d'Ateliers répétition lecture à destination des CP-CE1.

c) LES ENFANTS EN DIFFICULTE :

Les repérages faits par les acteurs de la communauté éducative dans le cadre des activités du Programme de Réussite démontrent qu'un grand nombre d'enfants sont en difficultés dans les écoles primaires publiques de la commune : actuellement, 162 enfants de 6 à 10 ans sont suivis, dont 77 à l'école élémentaire de la Grangette, 36 à l'école maternelle de la Source et 19 à l'école du Morillon (ces deux dernières étant les établissements de scolarisation des enfants du Quartier Prioritaire de Collonges-Ste Hélène). L'ensemble des enfants suivis représente environ 7% des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Thonon-les-Bains. Il s'agit là d'un panel important d'enfants qui, s'ils ne faisaient pas l'objet de mesures d'accompagnement, seraient très vite en situation de décrochage.

Le diagnostic réalisé par le Programme de Réussite Éducative relève de nombreuses difficultés relevant du même champ :

- l'estime de soi,
- la confiance dans ses capacités d'apprentissage,
- l'image donnée de soi à sa famille et à ses pairs,
- la confiance dans l'institution scolaire et les institutions en général.

Il importe donc tout d'abord de maintenir et même renforcer les dispositifs de repérage et de prévention précoce des difficultés éducatives des enfants, car plus les difficultés sont repérées tôt, plus l'intervention est efficace. Le dispositif spécifique du PRE doit donc également être maintenu compte tenu de sa nécessité pour le territoire.

Néanmoins, le mode opératoire nécessairement très individualisé du PRE doit être réservé aux enfants les plus en difficultés.

Cela signifie qu'un important travail de repérage et de prévention plus en amont doit être assurée par la communauté éducative, dans le cadre du temps scolaire et périscolaire. Le PEDT devra donc tenir compte de ce besoin.

Il est important de noter également que du PRE naitra le CLAS à la rentrée 2018, lequel aura pour objectifs principaux l'accompagnement scolaire et l'ouverture culturelle des élèves les plus en difficulté.

d) LE HANDICAP ET LES CAS PARTICULIERS :

La prise en charge du handicap par l'école sur notre territoire est effective mais à renforcer. L'accès aux temps périscolaires est également un sujet sur lequel il convient de progresser car le temps de restauration, par exemple, peut ne pas être facile à organiser, en fonction du handicap ou de la difficulté de l'enfant.

La Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier[2] a été mise en place à la rentrée 2017, suite au travail de réflexion du groupe « Réussite éducative de tous ». Cette Charte, qui rappelle les principes de l'école inclusive, a pour objectif d'inciter les familles à communiquer les éventuelles difficultés rencontrées par leurs enfants, aux partenaires qui les accueilleront durant toute l'année sur la totalité des accueils scolaires, périscolaires et extrascolaires.

[2] Voir Charte en annexe

Elle a permis la mise en place d'un suivi spécifique pour les enfants concernés, et peut-être complétée par des informations transmises directement par les acteurs de terrain. Sur ce sujet plus que tout autre, l'implication des familles est primordiale mais fait malheureusement encore défaut.

2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS POURSUIVIS

En référence aux valeurs universelles des Droits de l'Homme et des Droits de l'enfant, à l'affirmation d'une conception globale et concertée de l'éducation des enfants entre tous les acteurs de la communauté éducative, et au regard de l'exigence de l'égalité et de l'équité face à l'éducation, l'ambition éducative de la commune de Thonon-les-Bains les Bains est de créer un système éducatif local visant : l'épanouissement personnel et social de l'enfant, la cohérence des actions de la communauté éducative, la réussite éducative de tous.

a) FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL ET SOCIAL DE L'ENFANT

Il s'agit pour la communauté éducative de :

1. CONSOLIDER UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE QUI FAVORISE L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL ET SOCIAL DE L'ENFANT.

- former les professionnels à l'approche bienveillante de l'enfant,
- structurer l'offre éducative par des parcours éducatifs complémentaires sur la durée de la scolarité de manière à proposer un parcours éducatif individuel et de qualité pour chaque enfant sur tous les temps de vie collective : découverte, initiation, apprentissage, connaissance et pratique d'activités ludiques, culturelles et sportives qui permettront à l'enfant :
- d'explorer et de développer ses dons et aptitudes dans toute la mesure de leurs potentialités,
- de développer son autonomie et se préparer à assumer des responsabilités dans une société libre et dans un esprit de compréhension, de tolérance et d'égalité,
- de comprendre et de s'approprier les valeurs constitutives de la société.

Pour cela, les démarches et actions mises en œuvre s'attacheront notamment à :

- Favoriser l'estime de soi et la confiance dans ses capacités,
- Explorer et développer ses dons et aptitudes dans toute la mesure de leurs potentialités : organiser des parcours éducatifs amenant l'enfant à découvrir différents champs d'action.
- Développer son autonomie et son sens des responsabilités :
  - permettre à l'enfant d'être en situation de choix dans les ateliers et temps qui leur sont proposés,
  - garantir la participation des enfants à l'élaboration des règles et à la vie des temps périscolaires
  - permettre à l'enfant de s'accorder des temps de pause lors de moments autorisés,
  - organiser des temps de déplacements libres mais conditionnés.
  - permettre aux enfants d'être acteurs dans leur temps périscolaire
  - créer et faire respecter un droit d'expression formel et protégé,

- favoriser la réalisation de projets conçus par les enfants

- de comprendre et de s'approprier les valeurs constitutives de la société :
  - apprendre les règles du « vivre ensemble »,
  - favoriser l'échange au sein d'un groupe,
  - respecter le cadre de vie et ses règles,
  - appréhender les réalités de la vie en collectivité,
  - participer aux tâches de la vie quotidienne,
  - respecter le matériel,
  - participer à des actions caritatives,
  - apprendre les valeurs républicaines.
- Agir pour la transition énergétique
- Etre acteur de la protection de l'environnement.

2. *GARANTIR L'ACCES DE TOUS LES ENFANTS A CETTE OFFRE EDUCATIVE.*

- Identifier les moyens de lutter contre les inégalités d'accès aux différentes offres, que ces inégalités soient financières, sociales ou culturelles,
- Garantir l'accueil dans les structures éducatives et de loisirs aux enfants porteurs de handicap,
- Accompagner l'enfant et sa famille dans une démarche de participation équilibrée aux parcours éducatifs,
- Permettre à l'enfant d'explorer la diversité de l'offre locale éducative, culturelle, sportive et de loisirs.

b) AMELIORER LA COHERENCE DES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Sur les différents temps de l'enfant, tous les membres de la communauté éducative doivent agir en co-éducateurs et en synergie sur la base des mêmes valeurs.

Organiser une continuité volontariste, qui permet d'absorber les ruptures et d'apporter un soin particulier aux moments de transition.

1. *PERMETTRE AUX PARENTS DE PRENDRE TOUTE LEUR PLACE ET D'EXERCER LEUR ROLE EDUCATIF DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.*

Cet objectif figure dans chaque projet d'école des établissements de la commune. Tendre vers l'épanouissement de chaque enfant exige de revoir les rôles de chacun des acteurs de l'éducation pour les rendre complémentaires.

Les parents, premiers éducateurs de l'enfant, doivent pouvoir prendre toute leur place dans l'éducation de leurs enfants. Il convient pour cela de les écouter, de les comprendre et de les accompagner dans cette démarche. Une fois encore, chaque acteur éducatif est concerné, quel que soit son champ d'appartenance.

Les parents dans le travail éducatif sont un enjeu central du Projet Éducatif Territorial. Il s'agit ici de dégager une ambition partagée du parent, non pas comme consommateur de l'action éducative mais

comme « co-éducateurs » aux côtés des professionnels, censés intervenir à un moment donné dans la vie de l'enfant. Cette « coéducation » avec les parents ne se décrète pas et nécessite un renforcement de la collaboration entre les différents intervenants :

- Renforcer la transmission de l'information et la communication à destination des parents, y compris sur la vie scolaire :
    - Informer les parents, dans leur diversité, sur la diversité de l'offre éducative et en leur permettant de mieux cerner les missions spécifiques des différents acteurs,
    - Améliorer les outils et supports d'information et de communication en direction des familles sur l'offre existante et en développer de nouveaux,
    - Adapter les modes de diffusion de l'information sur l'offre éducative à destination des familles les plus éloignées de l'action éducative,
    - Proposer des temps d'information et des espaces de rencontres avec les parents de manière régulière dans les structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance.
- Faciliter la participation à la vie de l'école :
    - Faire de la qualité de l'accueil des familles dans l'ensemble des structures éducatives la première marche d'un partenariat positif et construit avec eux,
    - Rendre lisibles et visibles par les familles les lieux et actions existantes leur permettant la participation, la rencontre et l'échange avec d'autres parents et/ou avec d'autres professionnels et dans lesquels ils peuvent s'exprimer en toute garantie de confidentialité,
    - Rechercher les conditions et mettre en œuvre des solutions pour favoriser l'investissement de l'espace « école » par les parents.
    - Développer des actions spécifiques de soutien et d'accompagnement à destination des familles maîtrisant mal la langue et de celles ne possédant pas les codes de fonctionnement de l'école et des structures d'accueil.
- Développer l'écoute des professionnels :
    - Encourager l'évolution (formation) et l'échange des pratiques professionnelles pour qu'elles intègrent toutes le renforcement de la place des parents, de leur écoute et de la prise en compte de leurs besoins,
    - Favoriser les rencontres entre les professionnels, le croisement des pratiques et des savoirs,
    - Mettre en place pour les professionnels des formations sur la bientraitance/accueil parentalité/accueil des parents.

2. *ORGANISER ET VERIFIER LA COHERENCE DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT*

- Construire une culture commune et partagée de l'enfant tout au long de sa scolarité entre tous les membres de la communauté éducative,
- Mettre en place des parcours éducatifs thématiques dans le cadre des accueils périscolaires dont la cohérence éducative et la complémentarité avec le temps et les projets d'école sera vérifiée et organisée,
- Réformer les différents règlements applicables pour améliorer leur cohérence : règlements d'école, règlement des accueils périscolaires, règlement du temps de restauration, permis à point (abandonné et en cours de refonte),

- Mettre en place un livret d'accueil dans toutes les écoles pour les petites sections ou nouveaux arrivants, sur la base d'un modèle commun entre l'Education Nationale et la Commune.

c) FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS

Au-delà des savoirs fondamentaux dispensés par l'école, par la mise en place de conditions permettant aux enfants de réussir leur parcours de formation élémentaire et globale en fonction de leurs capacités. La réussite de chaque enfant, grâce à la co-éducation, doit être une « vision » commune qui repose sur un diagnostic partagé de la situation des enfants et des objectifs à atteindre.

Le « droit commun » du PEDT consistera de ce point de vue à clarifier les procédures d'identification des besoins des élèves et de leur bonne orientation vers les bons opérateurs et à créer les conditions d'une bonne liaison entre élèves, enseignants, parents et opérateurs pour s'assurer de l'efficacité de ces actions et d'une manière générale de faire en sorte que le dispositif spécifique du PRE soit le moins nécessaire possible.

1. *PREVENIR LES DIFFICULTES DES ENFANTS ET LES SOUTENIR PAR DES DISPOSITIFS ADAPTES*

(a) Prévenir les difficultés en favorisant chez l'enfant l'estime de soi et la confiance dans ses capacités

Cet objectif transversal sera mis en œuvre dans toutes les activités proposées à l'enfant tout au long de sa journée.

(b) Mener des actions collectives de sensibilisation à la santé de l'enfant

- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives en veillant particulièrement à la prévention des violences entre et/ou à l'encontre des enfants. Le groupe de travail « estime de soi » constitué sur le territoire s'attache à mettre en œuvre cet objectif,
- Développer des actions d'information et de formation à destination des parents et des professionnels sur des thèmes clés pour la réussite scolaire comme, par exemple, celui du sommeil,
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée et d'une activité physique régulière,
- Développer des actions d'éducation pour la santé en faveur des élèves et prévenir les comportements à risque.

(c) Rendre plus lisible l'offre de dispositifs de « soutien » des élèves en dehors de la classe

- Améliorer la cohérence entre eux : supprimer les études dirigées ou surveillées, renommer les espaces « devoirs » en « espaces leçons »,
- Mieux anticiper les participations aux activités pédagogiques complémentaires de l'école et mieux organiser la complémentarité de ces temps avec les activités périscolaires

(d) Réserver un accompagnement individuel aux enfants les plus en difficulté afin de prévenir le décrochage

Cet objectif est mis en œuvre par le Programme de Réussite Éducative de Thonon-les-Bains, la Mission Locale du Chablais ainsi que le Centre Social Inter quartiers.

En ce sens les objectifs du PEDT rencontrent pleinement les objectifs que s'est fixé le Programme de Réussite Éducative (PRE) signé dès 2007 par la commune.

Pour mémoire ces objectifs sont les suivants :

Le Programme de Réussite Éducative permet une approche globale de l'enfant ou du jeune repéré en grandes souffrances (sociales, familiales, de santé, éducatives, scolaires, sportives, culturelles…) en prenant en compte son environnement familial et social. Ainsi, le Programme de Réussite Éducative met en place un parcours éducatif individualisé pour chacun des enfants ou jeunes repérés, cette prise en charge pouvant être aussi bien collective qu'individuelle.

Les principes mis en œuvre :

- Le Programme de Réussite Éducative s'appuie sur l'accord et l'implication des parents pour tous les suivis mis en place.
- Le Programme de Réussite Éducative a pour principe de ne jamais se substituer au droit commun, il n'intervient que lorsque les possibilités du droit commun sont insuffisantes ou inexistantes.

Les actions complémentaires proposées :

- Prévenir les risques de décrochage scolaire des collégiens notamment à travers des processus de veille et en lien aux dispositifs et groupes existants,
- Conforter l'action des équipes de réussite éducative, l'approche individualisée des besoins des enfants et des jeunes, le rôle des référents de parcours et le travail partenarial pluridisciplinaire des professionnels,
- Évaluer le besoin d'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire avéré et en particulier les jeunes de 16 ans qui sortent du système scolaire sans qualification.

2. *Offrir les meilleures conditions materielles et pedagogiques a l'ecole (temps scolaire et periscolaire)*

- Accueillir les enfants dans des conditions optimales de qualité en qualifiant et valorisant les métiers d'ATSEM, d'animateur périscolaire, d'intervenant culturel ou sportif.
- Adapter les locaux et espaces scolaires aux exigences éducatives et pédagogiques, garantir la qualité d'accueil des enfants et de travail des personnels d'enseignement, éducatif et de service. Cet objectif est engagé depuis 2012 par un vaste programme de rénovation/extension des écoles de Thonon-les-Bains les Bains de plus de 25 millions d'euros,
- Préparer les enfants à l'usage des technologies numériques en soutenant les établissements dans leur mutation vers l'école numérique.
- Mettre à disposition des élèves, en concertation avec l'Education Nationale et sur la base des projets d'écoles, une offre éducative complémentaire en temps scolaire, sportive et culturelle, de nature à contribuer à leur réussite scolaire (Parcours Culturels Thononais, activités sportives encadrées par les ETAPS du service des sports, …),

3. *Assurer la qualite du premier accueil a l'ecole et la transitions entre les cycles.*

Cet objectif est unanimement cité par les axes des projets d'écoles de la commune.

- Rendre plus accessible aux familles le processus d'inscription scolaire, mieux anticiper les besoins de scolarisation et anticiper la sectorisation scolaire en fonction de la démographie évolutive de la

commune (13.000 habitants supplémentaires sur la commune à l'horizon 2030) et harmoniser la communication de chaque école vis-à-vis des nouveaux arrivants (livret d'accueil commun),

- Renforcer les liens entre les professionnels de la petite enfance et les équipes éducatives des écoles maternelles de façon à préparer les conditions d'une scolarisation maternelle réussie. Les équipes municipales de la petite enfance intégreront, à ce titre, les réflexions du PEDT à compter de la rentrée 2018.
- Améliorer les conditions de la transition crèche / multi-accueils / halte-garderie - école – collège – lycée, en renforçant les liens entre les équipes enseignantes primaires et secondaires, en associant les parents et les jeunes dans ces étapes clés.

3. LA CONCEPTION DE LA JOURNEE DE L'ENFANT

Il s'agit d'organiser une **continuité volontariste** permettant d'absorber les ruptures et d'apporter un soin particulier aux moments de transition pour respecter au mieux les besoins de l'enfant au cours de la journée.

La commune propose un format général des activités selon une journée type décrite ci-dessous :

a) ACCUEIL PERISCOLAIRE ECHELONNE DE 7H30 A 8H30 POUR UNE ENTREE « EN DOUCEUR » DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

Il se décompose comme suit :

- Activités périscolaires payantes de 7h30 à 8h30

Le périscolaire du matin a pour principaux objectifs l'accueil échelonné et individualisé de chaque enfant ainsi que la mise en activité progressive, selon ses propres choix, lui permettant d'intégrer la classe dans des conditions optimales.

b) TEMPS DE CLASSE DU MATIN DE 8H30 A 12H00 – LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES NECESSITANT LE PLUS DE CONCENTRATION

c) PAUSE MERIDIENNE DE 12H00 A 13H30 – RESTAURATION & RECREATION ANIMEE

Ce temps accueille les enfants inscrits à la restauration. Il est composé d'un temps de repas (20 minutes minimum pour un élémentaire – 40 minutes minimum pour un maternel) et d'un temps d'activité au choix de chacun : espace ludique, espace détente, récréation animée…

d) TEMPS DE CLASSE DE L'APRES-MIDI DE 13H30 A 16H00 – LES APPRENTISSAGES PLUS LUDIQUES

La commune concentre sur ce temps ses interventions (ETAPS, PCT, …) et les équipes pédagogiques privilégient également ce temps pour les activités extérieures. Chez les maternels qui en ont besoin, la sieste peut démarrer dès la sortie du restaurant, soit aux alentours de 13h00.

e) ACCUEIL PERISCOLAIRE AVEC DEPART ECHELONNE DE 16H00 A 18H30 – DETENTE, PROJETS ET ESPACE LEÇONS

Fin de la classe à 16h00, les enfants inscrits en périscolaire restent sur l'école et suivent le programme suivant :

- De 16h00 à 16h40 : goûter partagé.
- De 16h40 à 17h30 (au choix) :
  - Ateliers Découverte : tous les enfants participent aux activités, encadrés par des animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation.
  - Espace leçons, dans une salle adaptée, et dont le cadre est assuré par un animateur. Seuls les enfants volontaires intègrent l'espace leçons, pour une durée de 50 minutes maximum.
  - Récréation animée : dès la fin du goûter, les enfants qui le souhaitent peuvent intégrer la récréation animée, dans laquelle des malles pédagogiques sont mises à disposition, et où les animateurs peuvent assurer la mise en place d'activités simples à organiser.
- De 17h30 à 18h30 : récréation animée en intérieur ou extérieur. Chaque enfant usager du périscolaire et amené à rester sur le site jusqu'à 18h30 doit pouvoir terminer sa journée par une heure de temps libre, durant laquelle il peut évoluer librement, sous la responsabilité des animateurs, lesquels sont disponibles pour mettre en place des activités ludiques.

f) ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI – MISE EN PLACE DU PLAN MERCREDI - DE 07H30 A 18H30

Les accueils de loisirs du mercredi, hors vacances scolaires, répondront aux normes fixées par le Plan Mercredi. Tous les enfants de la commune (qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé) pourront être accueillis sur les différents sites d'accueils de loisirs périscolaires mis en place à cette occasion, sur des bornes horaires identiques aux autres jours de la semaine (07h30-18h30).

Pour ce faire, il conviendra que le prestataire d'animation mette en place des programmations d'activités variées et ambitieuses, respectant les goûts et le rythme des enfants, en lien avec les projets d'écoles du territoire.

Ce format aura notamment pour objectif de favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous les enfants inscrits sur ces accueils.

La tarification de ces accueils sur une échelle tarifaires de 9 échelons basés sur le QF des familles, facilitera la mixité sociale du public accueilli.

Ainsi, la ville de Thonon et ses partenaires s'engagent à :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap (cf. Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier en annexes),
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs,
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

g) « MOYENS HUMAINS

Les taux d'encadrement sont les suivants :

Périscolaire matin, midi et soir :

- un animateur pour 14 enfants pour les - de 6 ans
    - il est à noter que la pause méridienne des enfants de maternelle est encadrée uniquement par des ATSEM, en très grande majorité diplômés du CAP Petite Enfance (environ 90% de diplômés), et pour la plupart titulaires du concours d'ATSEM.
- un animateur pour 18 enfants pour les 6 ans et +

Mercredis et vacances scolaires :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les – de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants pour les 6 ans et +

Pour assurer la prise en charge des enfants il est prévu au contrat avec le prestataire d'animation les moyens humains ci-dessous :

- Pour les maternelles :
    - Périscolaire du matin : 10 animateurs.
    - Pause méridienne : 36 ATSEM
    - Périscolaire de l'après-midi : 16 animateurs
- Pour les élémentaires :
    - Périscolaire du matin : 12 animateurs.

- Pause méridienne : 40 animateurs
- Périscolaire de l'après-midi : 16 animateurs

L'ensemble des sites et des encadrants sont sous la responsabilité :

- D'un directeur d'antenne, responsable du site d'animation
- De 2 coordonnateurs périscolaire et extrascolaire
- De directeurs de sites ou multi-sites et d'adjoints de direction (diplômés BAFD ou équivalent ou en cours de formation)
    - L'ensemble des directeurs et adjoints de site, ne comptant pas dans l'effectif d'encadrement
- D'un secrétariat de gestion des inscriptions.
- Les ATSEM, sur leur temps d'encadrement méridien en maternelle, sont sous la responsabilité unique du directeur du service Education.

C. LA DEMARCHE D'EVALUATION

L'évaluation du PEDT est portée par le groupe de travail « Evaluation », qui se réunit chaque fois que nécessaire. Ce groupe de travail diffuse un ou des questionnaires, à destination de l'ensemble des familles. De plus, selon les sujets abordés, chaque partenaire (Ville, Education nationale, prestataire d'animation, prestataire de restauration) peut être amené à créer un questionnaire à destination de ses agents.

Le groupe de travail Evaluation a pour mission de porter chaque année l'évaluation d'une facette du PEDT. Ces évaluations permettent aussi de constituer une première base d'éléments de comparaison au fil du temps et d'alimenter l'approche plus longitudinale de l'évaluation.

Exemples de Critères d'évaluation des objectifs éducatifs :

Objectif n°1 : Favoriser l'épanouissement personnel et social de l'enfant

- *Consolider une offre éducative de qualité*
  - *Répertorier les offres culturelles et sportives sur les temps scolaires, péri et extrascolaires*
  - *Nombre d'activités à projet proposées sur l'année en périscolaire du soir*
  - *Ecoles ayant des Thématiques partagées ou complémentaire sur les différents temps*
  - *Echanges et actions sur la Citoyenneté mis en place dans l'année*
- *Garantir l'accès de tous à cette offre éducative*
  - *Nombre d'enfants concernés par les activités culturelles et sportives sur les différents temps*
  - *Nombre de participants aux activités à projet sur le périscolaire du soir*
  - *Fréquentation des sites par les enfants porteurs de handicap*
  - *Participation des associations locales dans les parcours éducatifs scolaires, péri et extrascolaires.*

Objectif n°2 : Assurer la cohérence des actions de la communauté éducative

- *Permettre aux parents de prendre toute leur place et d'exercer leur rôle éducatif dans les meilleures conditions*
  - *Nombre de flyers de communication distribués aux parents*
  - *Nombre d'articles parus sur les sites internet*
  - *Nombre de parents participants aux réunions éducatives de l'année (conseils d'écoles, PEDT, rencontres élus, réunions publiques)*
  - *Participation des familles au questionnaire annuel.*
  - *Nombre de mails adressés aux partenaires éducatifs.*
- *Organiser et vérifier la cohérence des différents temps de l'enfant*
  - *Existence ou non d'un livret d'accueil par site*
  - *Réunions partenariales organisées sur l'année*
  - *Règlement intérieur unique pour les écoles*

Objectif n°3 : Favoriser la réussite éducative de tous

- *Prévenir les difficultés des enfants et les soutenir par des dispositifs adaptés*
  - *Nombres de participants aux différents dispositifs d'accompagnement scolaire*
  - *Nombre de personnes impliquées dans l'accompagnement scolaire après la classe*
  - *Evènements de sensibilisation à la santé*
- *Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques en temps scolaire et périscolaire*
  - *Qualifications des personnels d'encadrement*
  - *Investissements en matière de numérique*
- *Assurer la qualité du premier accueil à l'école et des transitions entre les cycles.*
  - *Transitions organisées sur l'année petite enfance - école – collèges*
  - *Existence d'un livret d'accueil par site*

ANNEXES

A. PLAN D'ACTIONS

Les actions découlent des tableaux synthétiques d'objectifs suivants et pourront se développer soit en temps scolaire, soit hors temps scolaire, ou encore sur les deux temps.

1) FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL ET SOCIAL DE L'ENFANT	
Orientation Stratégique N°1	**Orientation Stratégique N°2**
CONSOLIDER UNE OFFRE EDUCATIVE DE QUALITE	**GARANTIR L'ACCES DE TOUS A CETTE OFFRE EDUCATIVE**
Objectifs opérationnels	**Objectifs opérationnels**
1.1 – Former les professionnels à l'approche bienveillante de l'enfant.	2.1 – Identifier les moyens de lutter contre les inégalités d'accès aux différentes offres.
1.2 – Structurer l'offre par des parcours éducatifs thématiques complémentaires sur la durée de la scolarité.	2.2 – Garantir l'accès dans les structures éducatives et de loisirs aux enfants porteurs de handicap.
1.3 – Permettre à l'enfant d'explorer et de développer ses dons et aptitudes dans toute la mesure de leur potentialité.	2.3 – Accompagner l'enfant et sa famille dans une démarche de participation équilibrée aux parcours éducatifs.
1.4 – Permettre à l'enfant de développer son autonomie et son sens des responsabilités.	2.4 – Permettre à l'enfant d'explorer la diversité de l'offre locale éducative, culturelle, sportive et de loisirs.
1.5 - Permettre à l'enfant de comprendre et de s'approprier les valeurs constitutives de la société.	

2) ASSURER LA COHERENCE DES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Orientation Stratégique N°1
PERMETTRE AUX PARENTS DE PRENDRE TOUTE LEUR PLACE ET D'EXERCER LEUR ROLE EDUCATIF DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

Objectifs opérationnels
1.1 – Renforcer la transmission de l'information et la communication à destination des parents, y compris sur la vie scolaire.
1.2 – Faciliter la participation des parents à la vie de l'école.
1.3 – Développer l'écoute des professionnels.

Orientation Stratégique N°2
ORGANISER ET VERIFIER LA COHERENCE DES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT.

Objectifs opérationnels
2.1 – Construire une culture commune et partagée de l'enfant tout au long de sa scolarité entre tous les membres de la communauté éducative.
2.2 – Vérifier et organiser la complémentarité et la cohérence des parcours éducatifs thématiques dans le cadre de l'accueil périscolaire avec le temps et les projets d'école.
2.3 – Réformer les différents règlements intérieurs de manière à les baser sur des valeurs communes les rendant cohérents entre eux.
2.4 – Mettre en place un modèle unique de livret d'accueil pour toutes les écoles à destination des premiers accueils.

3) FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS

Orientation Stratégique N°1	Orientation Stratégique N°2	Orientation Stratégique N°3
PREVENIR LES DIFFICULTES DES ENFANTS ET LES SOUTENIR PAR DES DISPOSITIFS ADAPTES	**OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS MATERIELLES ET PEDAGOGIQUES EN TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**	**ASSURER LA QUALITE DU PREMIER ACCUEIL A L'ECOLE ET DES TRANSITIONS ENTRE CYCLES.**
Objectifs opérationnels	**Objectifs opérationnels**	**Objectifs opérationnels**
1.1 – Développer et renforcer chez l'enfant l'estime de soi et la confiance dans ses capacités.	2.1 – Qualifier et valoriser les métiers des professionnels au contact de l'enfant (ATSEM, animateur, intervenant ...)	3.1 – Faciliter les inscriptions scolaires et réaliser un livret d'accueil pour chaque école.
1.2 – Mener des actions collectives de sensibilisation à la santé de l'enfant (sommeil, alimentation, …).	2.2 – Mettre en œuvre un programme ambitieux de rénovation des écoles et des locaux (en cours).	3.2 – Renforcer les liens entre les écoles et les structures de petite enfance.
1.3 – Rendre plus lisible et cohérente l'offre des dispositifs de soutien scolaire en dehors de la classe.	2.3 – Faciliter la découverte et l'accès des enfants aux techniques numériques.	3.3 – Préparer l'accès au collège en renforçant les liens entre équipes pédagogiques.
1.4 – Soutenir les enfants en difficulté par un accompagnement individuel (P.R.E).	2.4 – Maintenir l'intervention de la commune en appui des projets d'école (temps scolaire).	

B. GRILLE TARIFAIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS

Périscolaire (2018/2019)

Tranches QF	Matin et soir	Matin	Soir
0 à 530	0,52 €	0,17 €	0,35 €
531 à 610	0,84 €	0,29 €	0,55 €
611 à 690	1,36 €	0,45 €	0,91 €
691 à 770	1,81 €	0,60 €	1,21 €
771 à 920	2,50 €	0,84 €	1,66 €
921 à 1 350	3,40 €	1,15 €	2,25 €
1 351 à 1 800	4,16 €	1,39 €	2,77 €
1 801 à 2 300	5,04 €	1,68 €	3,36 €
plus de 2 300	5,88 €	1,96 €	3,92 €
Extérieurs	7,29 €	2,43 €	4,86 €

Mercredi et Extrascolaire (2018/2019)

Tranches QF	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Supplément hébergement	Supplément repas
0 à 530	3,33 €	2,55 €	1,71 €	Cf. Tarifs restauration scolaire
531 à 610	4,21 €	3,22 €	2,18 €	
611 à 690	5,10 €	3,91 €	2,65 €	
691 à 770	5,99 €	4,58 €	3,12 €	
771 à 920	7,81 €	5,93 €	4,01 €	
921 à 1 350	9,99 €	7,65 €	5,15 €	
1 351 à 1 800	13,11 €	10,04 €	6,56 €	
1 801 à 2 300	16,13 €	12,35 €	8,27 €	
plus de 2 300	20,81 €	15,94 €	10,72 €	
Extérieurs	22,16 €	16,98 €	11,44 €	

Restauration scolaire (2018/2019)

QF	Tarif classique	Tarif PAI
de 0 à 530	3,30 €	1,65 €
de 531 à 610	3,43 €	1,72 €
de 611 à 690	3,57 €	1,79 €
de 691 à 770	4,63 €	2,32 €
de 771 à 920	6,00 €	3,00 €
de 921 à 1 350	6,24 €	3,12 €
de 1 351 à 1 800	6,49 €	3,25 €
de 1 801 à 2 300	6,73 €	3,37 €
supérieur à 2 300	7,00 €	3,50 €
Adultes	7,00 €	
Exceptionnel	8,00 €	4,00 €
Hors Thonon *(adultes et enfants hors classes spécialisées)*	10,00€	5,00 €

C. CHARTE D'ACCUEIL DES ENFANTS NECESSITANT UN SUIVI PARTICULIER

CHARTE d'accueil des enfants

NÉCESSITANT UN SUIVI PARTICULIER

La ville de Thonon-les-Bains, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le partenaire d'animation, s'est donné pour objectif d'accueillir de la meilleure manière dans ses écoles, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, les enfants nécessitant un suivi particulier.

Le Projet Éducatif Territorial, qui réunit l'ensemble de la Communauté Éducative autour d'objectifs de progrès, est l'outil privilégié qui vise à favoriser et à améliorer la prise en charge de tous ces enfants.

Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.

Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989), article 29.

Rappel des objectifs du PEDT

« Garantir l'accès dans les structures éducatives et de loisirs aux enfants en situation de handicap. » Objectif 2.2

« Soutenir les enfants en difficulté par un accompagnement individuel. » Objectif 1.4

« Développer et renforcer chez l'enfant l'estime de soi et la confiance dans ses capacités. » Objectif 1.1

Engagements de la Communauté Éducative

1. Tout enfant nécessitant un suivi particulier doit être accueilli dans les écoles et doit pouvoir également bénéficier des services mis en place par la commune : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueils de loisirs notamment.

2. Le projet de vie de l'enfant nécessitant un suivi particulier doit être respecté par tous les intervenants.

3. Les modalités matérielles et pédagogiques d'accueil de l'enfant doivent être adaptées en fonction des difficultés qu'il rencontre.

3 PARTENAIRES sont disponibles afin de vous accompagner dans vos démarches de prise en charge des difficultés rencontrées par votre enfant :

Le directeur d'école

La Ville de Thonon - Service Éducation
8, av. St François de Sales - 74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 70 69 43

L'Équipe Territoriale Handicap
L'Androsace - 1, rue Casimir Capitan
74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 81 89 22

MDPH

haute savoie le Département

Principes de mise en œuvre

> Être à l'écoute des besoins spécifiques de l'enfant et de ses parents et aborder la difficulté de l'enfant dans une démarche dynamique.

> Faciliter l'interaction entre les acteurs qui gravitent autour de l'enfant : parents, professionnel de santé, directeur d'école, éducateurs, animateurs...

> Prendre en compte les difficultés spécifiques de l'enfant : adapter les conditions d'accueil et si nécessaire les locaux, mobiliers et outils pédagogiques.

> Afin de favoriser l'inclusion et les échanges pour un enrichissement mutuel, respecter le plus possible le principe de mixité des enfants dans les activités.

> Former le personnel en réponse aux besoins spécifiques de l'enfant ainsi qu'aux Premiers Secours.

Service communication de la ville de Thonon - 04 50 70 69 68. Crédits : pixabay, freepik.com.

www.ville-thonon.fr

SERVICE ÉDUCATION
8 av. St-François de Sales
74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 70 69 43
service-education@ville-thonon.fr

D. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué par lettres à domicile les huit et dix-huit juin deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean DENAIS, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :
M. Jean DENAIS, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, Mme Astrid BAUD-ROCHE, Mme Joëlle GOUNIOT, Mme Michèle CHEVALLIER, M. Christian PERRIOT, Mme Muriell DOMINGUEZ, M. Gilles JOLY, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Alain COONE, Mme Marion LENNE, Mme Sophie CHESSEL, M. Fatih ASLAN, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. François PRADELLE, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Nathalie LEGRIS, M. Patrice THIOT, Mme Emmanuelle POISSY, M. Patrick SCHIRMANN, M. Arnaud LAMY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Guy HAENEL, Mme Fanny LEGRAND, M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean DORCIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Elisabeth CHARMOT, M. Thomas BARNET, Mme Françoise BIGRE MERMIER.

Absents excusés :
M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Nicole JEFFROY, Mme Laurence FAVRE-FELIX, Mme Brigitte JACQUESSON, M. Guillaume DEKKIL.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Yves MORACCHINI	à	M. Jean DENAIS
Mme Nicole JEFFROY	à	Mme Marion LENNE
Mme Brigitte JACQUESSON	à	M. Christophe ARMINJON
M. Guillaume DEKKIL	à	Mme Françoise BIGRE MERMIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur SCHIRMANN.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le premier juillet deux mille quinze.

DGAS/VG

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juin 2015

CM20150624-11

EDUCATION
Validation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la commune de Thonon-les-Bains

Madame BAUD-ROCHE, Maire Adjointe chargée de l'Education, expose :

Outil de mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires, le PEDT doit, selon les textes, favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il doit garantir la continuité éducative entre d'une part les projets des écoles et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Avec l'appui des services de l'État (Direction de la Cohésion Sociale et Inspection de l'Education Nationale notamment), ce sont à ces objectifs fondamentaux que se sont attachés les membres de la Communauté éducative, constituée à Thonon-les-Bains par :

- les représentants de l'Education Nationale (Inspection de l'Education Nationale, Directeurs d'école, enseignants),
- les parents d'élèves,
- les représentants du prestataire de service pour l'organisation des accueils périscolaires (IFAC),
- les associations sportives et culturelles,
- les représentants de la commune : élus municipaux et services concernés (Education, Politique de la Ville, Petite Enfance, Culture, Sports, …).

Depuis l'institution du Comité de Pilotage en décembre 2014, plus de 20 réunions de concertation se sont tenues entre tous ces représentants, parfois en réunion plénière (3 réunions du Comité), parfois en groupes de travail. En effet, 6 groupes ont été créés par le Comité : « Activités », « Évaluation », « Maternelles », « Réussite Éducative de tous », « Relations institutions éducatives / familles » et « Hygiène, santé et alimentation ».

Ce travail a d'abord permis de faire le constat des caractéristiques de notre territoire sur le plan éducatif : une richesse associative à préserver, une variété d'activités possibles exceptionnelle, et donc la nécessité de s'attacher à ce que tous les enfants puissent bénéficier de cette richesse. Il ne s'agit donc pas forcément, comme dans certaines collectivités, de chercher à mettre en place une offre qui n'existerait pas, mais de mieux l'organiser de manière à ce que chacun puisse y accéder, y trouver un intérêt et s'y épanouir.

Ensuite, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux coordonner les interventions des différents membres de la communauté éducative : mieux connaitre le métier des uns et la situation des autres, savoir travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant, développer la plus grande cohérence et la plus grande complémentarité possible entre toutes les interventions, en bref, développer entre enseignants, personnels municipaux des écoles, animateurs de l'IFAC, parents d'élèves et intervenants extérieurs une culture commune d'adultes bienveillants autour de l'enfant.

Enfin, l'idée de ne laisser aucun enfant, aucune famille sans solution de soutien restait à confirmer. Il s'agit donc d'une part, dans le cadre du Contrat de Ville qui vous est présenté par ailleurs et tout le travail de coordination de la Politique de la Ville dans son ensemble, de conforter la présence du Programme de Réussite Éducative pour les enfants en difficultés et sa parfaite coordination avec le PEDT. Mais il s'agit également de progresser sur l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement particulier : handicap, trouble du comportement,

ennuis passagers, maladie ... L'ambition du projet consiste à avoir une offre adaptée à chacun.

Ce sont ces 3 grands axes qui font l'objet du cadre d'action qu'il vous est ainsi proposé d'approuver pour les 3 prochaines années scolaires.

Vu le Code de l'Education et en particulier les articles L 551-1 et suivants relatifs aux activités périscolaires,
Vu loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
Vu les délibérations du Conseil Municipal du 31 juillet 2013 et du 21 mai 2014 adoptant le Projet d'Organisation du Temps Scolaire et l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Vu les délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2013 et du 23 avril 2014 organisant les modalités des temps d'accueil périscolaire,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2014 instituant un Comité de Pilotage du PEdT,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité de Pilotage du 1er juin 2015,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Affaires Scolaires du 10 juin 2015,

Considérant que le PEDT prend la forme d'une convention conclue entre le Maire, le Préfet, le Directeur Académique des Services de l'Education nationale et, le cas échéant, la CAF et les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants,

Considérant que les textes prévoient que le projet est élaboré conjointement par la commune, les services de l'État et les autres partenaires locaux pour la mise en place d'activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui,

Considérant le travail de concertation intervenu au sein de la communauté éducative, notamment au cours des réunions du Comité de Pilotage du 1er décembre 2014, 30 mars et 1er juin 2015 et des réunions des groupes de travail mis en place : « Activités », « Évaluation », « Maternelles », « Réussite Éducative »,

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Projet Éducatif Territorial ci-joint élaboré par la commune en concertation avec les autres membres de la communauté éducative,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec M. le Préfet, la Caisse d'Allocations Familiales et M. le DASEN et à mettre en œuvre le projet éducatif territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 34 voix pour et 4 abstentions (Monsieur BARNET, Madame BIGRE MERMIER, Madame BIGRE MERMIER porteuse du pouvoir de Monsieur DEKKIL, Madame CHARMOT), les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jean DENAIS

Pour copie conforme,
déposé en Sous-Préfecture, le 30 JUIN 2015
Certifié exécutoire,
après publication ou notification
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur chargé
de l'Administration Générale

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 13 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué par lettres à domicile les quatre et sept décembre deux mille dix-sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean DENAIS, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :
M. Jean DENAIS, M. Jean-Yves MORACCHINI, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, Mme Astrid BAUD-ROCHE, Mme Michèle CHEVALLIER, M. Christian PERRIOT, Mme Muriell DOMINGUEZ, M. Gilles JOLY, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, Mme Sophie CHESSEL, M. Fatih ASLAN, Mme Marie-Christine DESPREZ, Mme Nicole JEFFROY, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Nathalie LEGRIS, M. Patrick SCHIRMANN, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Guy HAENEL, M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte JACQUESSON, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean DORCIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Guillaume DEKKIL (à partir de 20h15), Mme Elisabeth CHARMOT, M. Thomas BARNET, Mme Françoise BIGRE MERMIER, M. Jamal MOUTMIR (à partir de 20h10), M. Christophe PERIGAULT.

Absents excusés :
M. Patrice THIOT, Mme Emmanuelle POISSY, M. Arnaud LAMY, Mme Fanny LEGRAND, M. Jean-Claude TERRIER, M. René GARCIN, M. Guillaume DEKKIL (jusqu'à 20h15), M. Jamal MOUTMIR (jusqu'à 20h10), M. Christian CURVAT.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrice THIOT (à partir de 20h25)	à	Mme Nicole JEFFROY
Mme Fanny LEGRAND	à	Mme Sophie CHESSEL
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean DORCIER
M. Christian CURVAT	à	Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur SCHIRMANN.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt décembre deux mille dix-sept.

AO/SG
DSF

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2017

CM20171213-29

EDUCATION
Réforme des rythmes scolaires – Organisation de la semaine scolaire en 4 jours – Nouveaux horaires pour la rentrée 2018

Madame BAUD-ROCHE, Maire Adjointe chargée de l'Education, expose :

Vu le Code de l'Education et notamment son article D. 521-10,
Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,
Vu l'avis favorable de l'ensemble des Conseils d'école réunis les 4 et 5 décembre 2017 (Châtelard, Vongy, Charmilles, Les Arts, Jules Ferry le 4 décembre et La Source, Morillon, Létroz, Grangette Maternelle et Grangette Elémentaire le 5 décembre),
Vu le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Commune signé le 3 décembre 2015,

Considérant que le décret visé ci-dessus permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant les avis favorables recueillis lors des opérations de concertation avec les différents membres de la communauté éducative,

Il est envisagé d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.

Les 24 heures d'enseignement hebdomadaires seraient ainsi réparties en 4 journées de 6 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon la formule suivante :
- Matinée : de 8h30 à 12h00 (durée : 3h30) ;
- Après-midi : de 13h30 à 16h00 (durée : 2h30).

Ces horaires pourraient être légèrement décalés dans certaines écoles maternelles pour les besoins des familles scolarisant des fratries.

La Commune organiserait, en complément de ces horaires, un accueil périscolaire à partir de 7h30 le matin, lors de la pause méridienne et jusqu'à 18h30 le soir et de 7h30 à 18h30 les mercredis scolaires.

Il ainsi est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :
- APPROUVER le principe d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018,
- APPROUVER les horaires définis ci-dessus pour l'ensemble des écoles publiques de la Commune,
- AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires, notamment auprès de Monsieur le DASEN, afin d'obtenir l'autorisation de mettre en œuvre ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jean DENAIS.

Pour copie conforme
déposé en Sous-Préfecture, le 21 DEC. 2017
Certifié exécutoire,
après publication ou notification
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général
des Services

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué par lettre à domicile le dix-huit octobre deux mille dix-huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean DENAIS, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :
M. Jean DENAIS, M. Jean-Yves MORACCHINI, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, Mme Astrid BAUD-ROCHE, Mme Michèle CHEVALLIER, Mme Muriell DOMINGUEZ, M. Gilles JOLY, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, Mme Sophie CHESSEL, Mme Marie-Christine DESPREZ, Mme Nicole JEFFROY, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Nathalie LEGRIS, M. Patrice THIOT, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Guy HAENEL, M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte JACQUESSON, M. Jean DORCIER, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Guillaume DEKKIL, Mme Elisabeth CHARMOT, Mme Françoise BIGRE MERMIER, M. Jamal MOUTMIR.

Absents excusés :
M. Christian PERRIOT, M. Fatih ASLAN, Mme Emmanuelle POISSY, M. Patrick SCHIRMANN, M. Arnaud LAMY, Mme Fanny LEGRAND, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Thomas BARNET, M. Christian CURVAT, M. Christophe PERIGAULT.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Christian PERRIOT	à	M. Alain COONE
M. Fatih ASLAN	à	M. Charles RIERA
M. Patrick SCHIRMANN	à	M. François PRADELLE
Mme Fanny LEGRAND	à	Mme Sophie CHESSEL
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	M. Jean DORCIER
M. René GARCIN	à	Mme Brigitte JACQUESSON
M. Thomas BARNET	à	M. Guillaume DEKKIL
M. Christian CURVAT	à	M. Jean DENAIS

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame DESPREZ.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille dix-huit.

EDU

Education_

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2018

CM20181024-09

EDUCATION
Projet Éducatif Territorial (PEdT) – Renouvellement pour 2018-2021

Madame BAUD-ROCHE, Maire Adjointe chargée de l'Éducation, expose :

Vu le Code de l'Education et en particulier les articles L 551-1 et suivants relatifs aux activités périscolaires,
Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2014 instituant un Comité de Pilotage du PEdT,
Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
Vu le décret n°2013-77 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 adoptant le Projet d'Organisation du Temps Scolaire sur 4 jours et l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Vu l'avis du Comité de Pilotage du 17 octobre 2018,
Vu l'avis de la Commission des Affaires Scolaires du 17 octobre 2018,

L'objectif réglementaire d'un PEdT est de favoriser l'offre d'activités périscolaires et extrascolaires de qualité, permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant. Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant scolarisé sur le territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il doit garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part les activités proposées aux enfants, en dehors du temps scolaire.

Avec l'appui des services de l'État (Direction de la Cohésion Sociale et Inspection de l'Education Nationale notamment), ce sont à ces objectifs fondamentaux que se sont attachés les membres de la Communauté éducative depuis 2015, constituée à Thonon-les-Bains par :
- les représentants de l'Education Nationale (Inspection de l'Education Nationale, Directeurs d'école, enseignants),
- les parents d'élèves,
- les représentants du prestataire de service pour l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires,
- les associations sportives et culturelles,
- les représentants de la Commune : élus municipaux et services concernés (Education, Cohésion sociale & jeunesse, Petite Enfance, Culture, Sports,…).

Depuis l'institution du Comité de Pilotage en décembre 2014, de très nombreuses réunions de concertation se sont tenues entre tous ces représentants, parfois en réunion plénière, parfois en groupes de travail. En effet, 5 groupes existent aujourd'hui au sein du PEdT : « Activités », « Santé, hygiène et alimentation », « Réussite Éducative de tous », « Relations institutions éducatives / familles » et « Évaluation » ; ce dernier groupe ayant pour charge, une fois par an, d'évaluer un aspect particulier du dispositif.

Ce travail a d'abord permis de faire le constat des caractéristiques de notre territoire sur le plan éducatif : une richesse associative à préserver, une variété d'activités possibles exceptionnelle, et donc la nécessité de s'attacher à ce que tous les enfants puissent bénéficier de cette richesse. Il ne s'agissait donc pas, comme dans certaines collectivités, de mettre en place une offre qui n'existait pas, mais de mieux l'organiser de manière à ce que chacun puisse y accéder, y trouver un intérêt et s'y épanouir.

Ensuite, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux coordonner les interventions des différents membres de la communauté éducative : mieux connaitre le métier des uns et la situation des autres, savoir travailler ensemble dans l'intérêt de l'enfant, développer la plus grande cohérence et la plus grande complémentarité possible entre toutes les interventions, en bref, développer entre enseignants, personnels municipaux des écoles, animateurs et intervenants en restauration, parents d'élèves et intervenants extérieurs, une culture commune d'adultes bienveillants autour de l'enfant.

Après 3 années scolaires de fonctionnement dans ce cadre, et au moment de tester un nouveau format de semaine scolaire (en place depuis la dernière rentrée), il nous semblait essentiel de conserver cet important acquis de concertation et de co-pilotage entre tous les membres de la Communauté Éducative. Même si les débats sont parfois vifs, la preuve est faite que le travail collectif mené à Thonon-les-Bains nous fait tous progresser au profit des enfants et des familles.

Un travail d'actualisation du PEdT arrivant à son terme a donc été réalisé :

- Actualisation des données concernant la présentation et l'analyse du territoire, de l'offre culturelle et sportive,
- Présentation de la consultation ayant conduit au changement de format scolaire,
- Intégration des nouveaux engagements fixés par la Charte d'accueil des enfants nécessitant un suivi particulier,
- Mise en place en 2018 du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et repositionnement du Programme de Réussite Éducative (PRE),
- Actualisation du format de la prestation péri et extrascolaire suite au passage à la semaine des 4 jours et au changement de prestataire d'animation,
- Adhésion au Plan Mercredi.

Les objectifs de fond restent les mêmes et le système d'évaluation par les acteurs eux-mêmes est reconduit.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le Projet Éducatif Territorial ci-joint élaboré par la Commune en concertation avec les autres membres de la communauté éducative,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec M. le Préfet, la Caisse d'Allocations Familiales et Mme le DASEN et à mettre en œuvre le projet éducatif territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS Haute-Savoie

Jean DENAIS

Pour copie conforme
déposé en Sous-Préfecture, le 30 OCT. 2018

Certifié exécutoire,
après publication ou notification

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS Haute-Savoie

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général
des Services